



CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 29 mars 2018

Compte-Rendu

La séance publique est **ouverte à 19h00**, et présidée par Monsieur Robert DAGORNE - Maire en exercice, Monsieur le Maire propose au Conseil la désignation de Madame Constance SALEN-BERENGER en qualité de secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel du Conseil par Monsieur Georges HECKENROTH – Adjoint au Maire,

Pouvoirs : M. JL MAS donne pouvoir à Mme AM GUILLEY – M. S. HONORAT donne pouvoir à M. B. COLSON – Mme S. MARCHESSON donne pouvoir à Mme M. ROSOLI – M. C.VILLALONGA donne pouvoir à M. Renaud DAGORNE – M. E. MATAILLET-ROCCHINI donne pouvoir à Mme M. JEUILL – Mme M. FRESIA donne pouvoir à M. G. HECKENROTH – M. Andres LOPEZ donne pouvoir à M.V. OLIVETTI – Mme E. LEMAN donne pouvoir à Mme J. BOURIAUD – Mme M. MERENDA donne pouvoir à M. S. DI BENEDETTO – M. J.LEBRIS donne pouvoir à M. D. ROUX –

19 présents, 10 pouvoirs, soit 29 membres présents ou représentés.

Madame Constance SALEN-BERENGER est désignée Secrétaire de Séance ;

Monsieur le Maire rend Hommage aux victimes de l'attentat du 23 mars 2018, dont Monsieur le Colonel de Gendarmerie Arnaud BELTRAME, assassiné dans l'exercice de ses fonctions, en présence de Monsieur le Major de la Brigade de Gendarmerie d'EGUILLES – et demande à l'assemblée une minute de silence.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'usage fait de la délégation permanente votée par la délibération n° 2014/017 du 15 avril 2014 portant sur les Décisions du Maire prises et visées par le contrôle de légalité depuis la séance du 19 février 2018 :

008	21/02/2018	Régie d'avances Tennis Club Municipal d'Éguilles
009	07/03/2018	Multi accueil « les canailloux » et multi accueil « lei pitchoun » intervention d'une psychologue – association EPE
010	15/03/2018	Modification de la régie de recettes des droits de places
011	19/03/2018	Modification de la régie de recettes à l'office de tourisme
012	20/03/2018	Installation d'un système appel automatique en cas d'intrusion dans les Ecoles – marché de gré-à-gré.

Le Conseil Municipal lui donne acte de ces informations.

Monsieur le Maire propose l'adoption du procès-verbal n°31, portant sur la séance du 19 février 2018.

Intervention de Monsieur DI BENEDETTO, qui demande de rectifier, sur le PV du 14 décembre 2017, et par rapport au vote du PV n°30 le décompte des voix du Groupe Demain EGUILLES de la façon suivante = Pour : 25 – Contre : 04 M. DI BENEDETTO - Mme MERENDA – M. LE BRIS – M. ROUX.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 25 : adoption du PV n°31 du 19/02/2018

LE CONSEIL MUNICIPAL PROCEDE A L'EXAMEN DES QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR –

QUESTION N° 01 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017 DU TRESORIER

rapporteur : Monsieur le Maire

Il est rappelé que ces Comptes de Gestion du budget principal et des budgets annexes 2017 ont été établis sous la responsabilité de Monsieur Gilles MICHALEC administrateur des finances publiques, trésorier principal des services de la trésorerie d'Aix et campagne de la direction départementale des finances publiques.

Il est précisé le sort, pour 2018 et au-delà, des budgets annexes :

- Adduction d'Eau Potable = reprise des excédents par le budget général de la commune, clôture du budget communal annexe, transfert de la compétence désormais gérée en un budget unique par la Métropole A.M.P. sans convention de gestion à ce jour, et qui encaissera désormais la

redevance (part anciennement communale). La commune continuera à piloter la D.S.P. attribuée pour 15 ans au 14 Décembre 2017 (délibération exécutoire et purgée du recours des tiers) ;

- Assainissement collectif = idem que pour l'A.E.P.
- C.D. 10 = budget annexe devenu sans objet, clôturé et soldé à fin 2017, soldes et 1 emprunt encore en cours basculés sur le budget général.

Ne resteront donc en 2018 (Budget Primitif) que :

- Le Budget Général de la commune ;
- Le Budget Annexe de production d'électricité photovoltaïque ;

Tous les Comptes de Gestion correspondants (et les comptes administratifs à la question suivante) doivent cependant être votés. Ces 5 Comptes de Gestion arrêtés au 31/12/2017 font apparaître les soldes suivants :

1^{ère} délibération : compte de gestion du budget général de la commune :

Etat des dépenses de fonctionnement (exploitation) 2017 =- 11.042.120,87 €
 Etat des recettes nettes de fonctionnement (exploitation) 2017 =+ 10.715.747,55 €
Soit un résultat d'exploitation 2016 de :- 326.373,32 €

Etat des dépenses d'investissements 2017 =- 6.003.904,15 €
 Etat des recettes d'investissements 2017 =+ 6.047.690,29 €
Soit un résultat d'investissement 2017 de :+ 43.786,14 €

RECAPITULATION DES RESULTATS DE CLOTURE DU BUDGET GENERAL =

Section	+ Résultat clôture 2016	- Affectations 2017	+ Résultat exploit. 2017	= Résultat clôture 2017
Investissement	+ 1.101.455,21 €	0,00 €	43.786,14 €	+ 1.145.241,35 €
Fonctionnement	+ 1.507.491,46 €	0,00 €	- 326.373,32 €	+ 1.181.118,14 €
Totaux	+ 2.608.946,67 €	0,00 €	- 282.587,18 €	+ 2.326.359,49 €

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

2^{ème} délibération : compte de gestion du budget annexe de l'eau potable :

Etat des dépenses de fonctionnement (exploitation) 2017 =- 224.118,94 €
 Etat des recettes de fonctionnement (exploitation) 2017 =+ 511.569,63 €
Soit un résultat de fonctionnement 2017 :+ 287.450,69 €

Etat des dépenses d'investissements 2017 =- 305.396,00 €
 Etat des recettes d'investissements 2017 =+ 187.179,17 €
Soit un résultat d'investissement 2017 de :- 118.216,83 €

RECAPITULATION DES RESULTATS DE CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU =

Section	+ Résultat clôture 2016	- Affectations 2017	+ Résultat exploit. 2017	= Résultat clôture 2017
Investissement	+ 310.217,07 €	0,00 €	- 118.216,83 €	+ 192.000,24 €
Fonctionnement	+ 237.302,85 €	- 12.909,16,€	+ 287.450,69 €	+ 511.844,38 €
Totaux	+ 547.519,92 €	- 12.909,16 €	+ 169.233,86 €	+ 703.844,62 €

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

3^{ème} délibération : compte de gestion du budget annexe de l'assainissement collectif :

Etat des dépenses de fonctionnement (exploitation) 2017 =- 352.578,78 €
 Etat des recettes de fonctionnement (exploitation) 2017 =+ 1.540.547,64 €
Soit un résultat de fonctionnement 2017 de :+ 1.187.968,86 €

Etat des dépenses d'investissements 2017 =- 185.692,23 €
 Etat des recettes d'investissements 2017 =+ 311.636,56 €
Soit un résultat d'investissement 2017 de :+ 125.944,33 €

RECAPITULATION DES RESULTATS DE CLOTURE : BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Section	+ Résultat clôture 2016	- Affectations 2017	+ Résultat exploit. 2017	= Résultat clôture 2017
Investissement	+ 369.715,94 €	0,00 €	+ 125.944,33 €	+ 495.660,27 €
Fonctionnement	+ 773.817,63 €	0,00 €	+ 1.187.968,86 €	+ 1.961.786,49 €
Totaux	+ 1.143.533,57 €	0,00 €	+ 1.313.913,19 €	+ 2.457.446,76 €

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

4^{ème} délibération : compte de gestion du budget annexe de production d'électricité photovoltaïque :

Etat des dépenses de fonctionnement (exploitation) 2017 =.....- 29.939,42 €
 Etat des recettes de fonctionnement (exploitation) 2017 =.....+ 47.730,17 €
Soit un résultat de fonctionnement 2017 de :.....+ 17.790,75 €

Etat des dépenses d'investissements 2017 =.....- 35.838,25 €
 Etat des recettes d'investissements 2017 =.....+ 79.262,66 €
Soit un résultat d'investissement 2017 de :.....+ 43.424,41 €

RECAPITULATION DES RESULTATS DE CLOTURE DU BUDGET DU PHOTOVOLTAÏQUE =

Section	+ Résultat clôture 2016	- Affectations 2017	+ Résultat exploit. 2017	= Résultat clôture 2017
Investissement	- 58.673,83 €	0,00 €	+ 43.424,41 €	- 15.249,42 €
Fonctionnement	+ 57.485,66 €	- 57.485,66 €	+ 17.790,75 €	+ 17.790,75 €
Totaux	- 1.188,17 €	- 57.485,66 €	+ 61.215,16 €	+ 2.541,33 €

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

5^{ème} délibération : compte de gestion du budget annexe du C.D. 10 (préemption parcelle B.D. 292) :

Etat des dépenses de fonctionnement (exploitation) 2017 =.....- 13.940,43 €
 Etat des recettes de fonctionnement (exploitation) 2017 =.....+ 204.440,22 €
Soit un résultat de fonctionnement 2017 de :+ 190.499,79 €

Etat des dépenses d'investissements 2017 =.....- 228.948,91 €
 Etat des recettes d'investissements 2017 =.....0,00 €
Soit un résultat sur l'exercice de :.....- 228.948,91 €

RECAPITULATION DES RESULTATS DE CLOTURE DU BUDGET DU C.D. 10 =

Section	+ Résultat clôture 2016	- Affectations 2017	+ Résultat exploit. 2017	= Résultat clôture 2017
Investissement	+ 619.631,57 €	0,00 €	- 228.948,91 €	+ 390.682,66 €
Fonctionnement	- 177.522,22 €	0,00 €	+ 190.499,79 €	+ 12.977,57 €
Totaux	+ 442.109,35 €	0,00 €	- 38.449,12 €	+ 403.660,23 €

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

QUESTION 02 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 DU MAIRE

Vote organisé hors de la présence du Maire, par budget, par application des articles L 1612-12 et 2121-31 du C.G.C.T. :

Rapporteur : Madame M. GRAZIANO

a) résultats 2017 du budget général :

Les grandes masses par chapitres, exécutées en 2017, conformes au Compte de Gestion 2017 du Trésorier sont détaillées dans le tableau récapitulatif suivant :

Dépenses de fonctionnement du budget général :

CHAPITRES BUDGETAIRES	REALISE 2017
011 – charges à caractère général	2.251.627,98 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	5.809.784,67 €
014 – atténuations de produits	0,00 €
65 - autres charges de gestion courante	1.000.634,12 €
66 - charges financières	262.175,54 €
67 - charges exceptionnelles	5.775,20 €
023, 042, 043, 68 – dotation amortissements & provisions	1.712.123,36 €
TOTAL	11.042.120,87 €

Recettes de fonctionnement du budget général :

CHAPITRES BUDGETAIRES	REALISE 2017
013 – atténuations de charges	192.506,01 €
70 - produits des services et du domaine	939.320,17 €
73 - impôts et taxes	7.726.300,48 €
74 - dotations, subventions et participations	1.343.460,15 €
75 - autres produits de gestion courante	146.760,57 €
76 - produits financiers	5,29 €
77 - produits exceptionnels	11.659,72 €
042, 043, Opérations d'ordre	355.735,16 €
TOTAL	10.715.747,55 €

EXCEDENT 2017 DE FONCTIONNEMENT	- 326.373,32 €
--	-----------------------

Résultat de l'exercice 2017 de la section de fonctionnement, à partir du total des dépenses et des recettes, conforme au Compte de Gestion du trésorier.

Dépenses d'investissements du budget général =

CHAPITRES BUDGETAIRES	REALISE 2017
20 – Immobilisations incorporelles (O.N.I.)	47.939,18 €
21 – Immobilisations corporelles (O.N.I.)	369.472,20 €
23 – Immobilisations en cours (O.N.I.)	235.789,19 €
20-21-23 O.I. opérations individualisées d'équipement	3.607.373,69 €
13 – Subvention d'investissement versée	128.631,32 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
16 – Emprunts & dettes assimilées (amortissement du K)	1.258.963,41 €
040 – Opérations d'ordre entre sections	355.735,16 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017	6.003.904,15 €

Recettes d'investissements du budget général =

CHAPITRES BUDGETAIRES	REALISE 2017
13 – Subventions d'investissements reçues	2.307.243,15 €
16 – Emprunts et dettes assimilées (refinancement B.P.)	596.758,36 €
10 – Dotations, fonds divers, réserves (F.C.T.V.A.)	1.431.565,42 €
28 - 040 – opérations d'ordre (amortissements)	1.712.123,36 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2017	6.047.690,29 €

RESULTAT (DEFICIT) 2017 D'INVESTISSEMENT	+ 43.786,14 €
---	----------------------

Résultat de l'exercice 2017 de la section d'investissement, à partir du total des dépenses et des recettes, conforme au Compte de Gestion du trésorier.

Ensemble du Compte Administratif 2017 conforme au Compte de Gestion 2017 du trésorier.

Vote à la majorité des suffrages exprimés :

Pour	24
Abstention	00
Contre	04 M. DI BENEDETTO – Mme MERENDA M. LE BRIS – M. ROUX

b) résultats 2017 des 4 budgets annexes :

Dépenses de fonctionnement du budget annexe de l'eau potable :

CHAPITRES BUDGETAIRES	REALISE 2017
011 – charges à caractère général	39.237,43 €
042 – Opération d'ordre (amortissement)	159.242,65 €
66 – Charges financières	25.638,86 €
TOTAL	224.118,94 €

Recettes de fonctionnement du budget annexe de l'eau potable :

CHAPITRES BUDGETAIRES	REALISE 2017
70 – Redevance Eau Potable	485.623,24 €
042 – Opérations d'ordre	25.946,39 €
TOTAL	511.569,63 €

RESULTAT 2017 DE FONCTIONNEMENT	287.450,69 €
--	---------------------

Résultat de l'exercice 2017 de la section de fonctionnement, à partir du total des dépenses et des recettes, conforme au Compte de Gestion du trésorier.

Dépenses d'investissement du budget annexe de l'eau potable :

CHAPITRES BUDGETAIRES	REALISE 2017
16 – Emprunts (amortissement du capital)	91.110,83 €
20 – Immobilisations incorporelles non individualisées	11.358,00 €
21 – Immobilisations corporelles non individualisées	27.656,65 €
23 – Immo. corporelles en cours non individualisées	149.324,13 €
040 – Opération d'ordre (amortissement subventions)	25.946,39 €
TOTAL	305.396,00 €

Recettes d'investissement du budget annexe de l'eau potable :

CHAPITRES BUDGETAIRES	REALISE 2017
13 – Subventions d'investissements	14.910,00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	12.909,16 €
16 – Emprunts et dettes assimilées, régularisation I.C.N.E	117,36 €
040 – Opérations d'ordre (amortissements)	159.242,65 €
SOUS TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	187.179,17 €

RESULTAT 2017 D'INVESTISSEMENT A.E.P.	- 118.216,83 €
--	-----------------------

Résultat de l'exercice 2017 de la section d'investissement, à partir du total des dépenses et des recettes, conforme au Compte de Gestion du trésorier.

Ensemble du Compte Administratif 2017 conforme au Compte de Gestion 2017 du trésorier.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 28

Dépenses de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement collectif :

CHAPITRES BUDGETAIRES	REALISE 2017
011 – charges à caractère général	42.022,10 €
042 – Opération d'ordre (amortissement)	281.280,56 €
66 – Charges financières	29.276,12 €
TOTAL	352.578,78 €

Recettes de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement collectif :

CHAPITRES BUDGETAIRES	REALISE 2017
70 – Redevance Eau Usée	1.006.032,00 €
74 – Subvention exploitation (dt prime agence de l'eau)	502.409,37 €
77 – Produits exceptionnels	862,06 €
042 – Opérations d'ordre	31.244,21 €
TOTAL	1.540.547,64 €

RESULTAT 2017 DE FONCTIONNEMENT	1.187.968,86 €
--	-----------------------

Résultat de l'exercice 2017 de la section de fonctionnement, à partir du total des dépenses et des recettes, conforme au Compte de Gestion du trésorier.

Dépenses d'investissement du budget annexe de l'assainissement collectif :

CHAPITRES BUDGETAIRES	REALISE 2017
16 – Emprunts (amortissement du capital)	97.712,70 €
20 – Immobilisations incorporelles	1.236,00 €
21 – Immobilisations corporelles	17.626,99 €
23 – Immobilisations en cours non individualisées/articles	37.872,33 €
040 – Opération d'ordre (amortissement subventions)	31.244,21 €
TOTAL	185.692,23 €

Recettes d'investissement du budget annexe de l'assainissement collectif :

CHAPITRES BUDGETAIRES	REALISE 2017
13 – Subventions d'investissements	30.356,00 €
040 – Opérations d'ordre (amortissements)	281.280,56 €
TOTAL	311.636,56 €

RESULTAT 2017 D'INVESTISSEMENT	+ 125.944,33 €
---------------------------------------	-----------------------

Résultat de l'exercice 2017 de la section d'investissement, à partir du total des dépenses et des recettes, conforme au Compte de Gestion du trésorier.

Ensemble du Compte Administratif 2017 conforme au Compte de Gestion 2017 du trésorier.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 28

Dépenses de fonctionnement du B. A. de production d'électricité photovoltaïque :

CHAPITRES BUDGETAIRES	REALISE 2017
11 – Charges à caractère général	718,50 €
66 – Charges financières	7.443,92 €
042 – Opérations transferts / sections (amortissement)	21.777,00 €
TOTAL	29.939,42 €

Recettes de fonctionnement du budget annexe de production d'électricité photovoltaïque :

CHAPITRES BUDGETAIRES	REALISE 2017
70 – Produits des services – Vente d'électricité	0,00 €
77 – Produits exceptionnels (subvention d'équilibre)	47.730,17 €
TOTAL	47.730,17 €

RESULTAT 2017 DE FONCTIONNEMENT	17.790,75 €
--	--------------------

Résultat de l'exercice 2017 de la section de fonctionnement, à partir du total des dépenses et des recettes, conforme au Compte de Gestion du trésorier.

Dépenses d'investissement du budget annexe de production d'électricité photovoltaïque :

CHAPITRES BUDGETAIRES	REALISE 2017
16 – Emprunts et dettes assimilées (remboursement K)	35.838,25 €
TOTAL	35.838,25 €

Recettes d'investissement du budget annexe de production d'électricité photovoltaïque :

CHAPITRES BUDGETAIRES	REALISE 2017
10 – Dotation, fonds divers et réserves	57.485,66 €
040 – Opérations / sections (contrepartie amortissement)	21.777,00 €
TOTAL	79.262,66 €

RESULTAT 2017 D'INVESTISSEMENT	+ 43.424,41 €
---------------------------------------	----------------------

Résultat de l'exercice 2017 de la section d'investissement, à partir du total des dépenses et des recettes, conforme au Compte de Gestion du trésorier.

Ensemble du Compte Administratif 2017 conforme au Compte de Gestion 2017 du trésorier.

Vote à la majorité des suffrages exprimés :

Pour	24
Abstention	00
Contre	04 M. DI BENEDETTO – Mme MERENDA

Dépenses de fonctionnement du budget annexe du lotissement industriel et commercial du C.D. 10 (préemption de la parcelle BD 292) :

CHAPITRES BUDGETAIRES	REALISE 2017
66 – Charges financières	13.940,43 €
TOTAL	13.940,43 €

Recettes de fonctionnement du budget annexe du lotissement industriel et commercial du C.D. 10 (préemption de la parcelle BD 292) :

CHAPITRES BUDGETAIRES	REALISE 2017
77 – Produits exceptionnels	204.440,22 €
TOTAL	204.440,22 €

RESULTAT 2017 DE FONCTIONNEMENT	+ 190.499,79 €
--	-----------------------

Résultat de l'exercice 2017 de la section de fonctionnement, à partir du total des dépenses et des recettes, conforme au Compte de Gestion du trésorier.

Dépenses d'investissement du budget annexe du lotissement industriel et commercial du C.D. 10 (préemption de la parcelle BD 292) :

CHAPITRES BUDGETAIRES	REALISE 2017
13 – Subventions d'investissement remboursée au CG 13	200.000,00 €
16 – Remboursement d'emprunt	28.948,91 €
TOTAL	228.948,91 €

Recettes d'investissement du budget annexe du lotissement industriel et commercial du C.D. 10 (préemption de la parcelle BD 292) :

CHAPITRES BUDGETAIRES	REALISE 2017
21 – Cession d'immobilisation (annulation préemption)	0,00 €
TOTAL	0,00 €

RESULTAT 2017 D'INVESTISSEMENT	- 228.948,91 €
---------------------------------------	-----------------------

Résultat de l'exercice 2017 de la section d'investissement, à partir du total des dépenses et des recettes, conforme au Compte de Gestion du trésorier.

Ensemble du Compte Administratif 2017 conforme au Compte de Gestion 2017 du trésorier.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 28

Le Conseil approuve ces comptes administratifs du Maire, en dehors de sa présence, et de lui donner quitus.

QUESTION 03 : ANNEXES AU COMPTE ADMINISTRATIF

rapporteur : Monsieur le Maire

1 - annexe au compte administratif 2016 relative à la formation des élus

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 Février 2002 relative à la démocratie de proximité, prise en son chapitre III – Formation en début et en cours de mandat, et son article 73 : « L'article L 2123 – 12 du Code Général des Collectivités Territoriales est ainsi complété :.....un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif, il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal » ;

Il est rappelé que ces actions de formation sont imputées sur le budget général de la Commune, chapitre 65 – autres charges de gestion courante, article 6532 – frais de mission et de formation des élus, imputation analytique DIVCM fonction 021 – charges diverses liées au Conseil Municipal. **Pour 2017 =**

Au titre de la formation des élus : NEANT ; Il est cependant précisé que, s'il n'y a pas eu en 2017 de prise en charge directe de frais de formation d'élus, il y a cependant eu un financement indirect par une cotisation à un organisme de formation agréé :

Grand Livre par Article

Date : 09/03/2018 17:05

COMMU - COMMUNE D'EGUILLES / COM - COMMUNE D'EGUILLES / 2017

Section : Fonctionnement

Critères de l'édition : Presentation : Réalisé; Section : Fonctionnement; Sens : Dépense; Réel/Ordre : Réel et Ordre; Compte : 6535; SERVICES : ELUS; Multi Collectivité : Non; Multi Budget : Non; Ne pas afficher les engagements soldés : Oui

Date Emission	N° Bord.	N° Piece	Désignation	Imputation	Tiers	N° Eng.	Montant Budg.	Montant TTC
6535 - Formation								
Dépense								
07/12/2017	501	3 178	Cotisation CDC - DIF élus janvier-décembre 17	D 6535/65	Etablissement CDC		1 073,31 €	1 073,31 €
Total Dépense : 6535 - Formation				Total Budgétisé		1.500,00 € Total Réalisé	1.073,31 €	1.073,31 €

Au titre des frais de missions : 1.006,50 € € T.T.C., sur un budget qui avait été plafonné à 2.100 €, de frais remboursés au Maire pour l'exercice 2017 sur justificatifs (notamment de réunions à Paris = au Sénat, Assemblée Nationale, Association des Maires de France, Union des Maires, Conseil Départemental....notamment avec des adjoints) ce montant est inférieur au plafond de 6.000 € / an fixé par la délibération n° 073/2015 du 7 Octobre 2015..

Grand Livre par Article

Date : 09/03/2018 17:08

COMMU - COMMUNE D'EGUILLES / COM - COMMUNE D'EGUILLES / 2017

Section : Fonctionnement

Critères de l'édition : Presentation : Réalisé; Section : Fonctionnement et Investissement; Sens : Dépense et Recette; Réel/Ordre : Réel et Ordre; Compte : 6532; Multi Collectivité : Non; Multi Budget : Non; Ne pas afficher les engagements soldés : Oui

Date Emission	N° Bord.	N° Piece	Désignation	Imputation	Tiers	N° Eng.	Montant Budg.	Montant TTC
6532 - Frais de mission								
Dépense								
18/01/2017	13	73	Remboursement de Frais - Délibération 073/2015	D 6532/65	DAGORNE - Robert		257,80 €	257,80 €
07/03/2017	69	470	P 540 n° 6 - Remboursement de Frais - Erreur imputation	D 6532/65	DAGORNE - Robert		0,00 €	0,00 €
07/03/2017	69	471	P 540 n° 6 - Remboursement de Frais - Erreur imputation	D 6532/65	DAGORNE - Robert		0,00 €	0,00 €
29/03/2017	111	749	Réunion du 12 Janvier	D 6532/65	MAS DES VIGNES		80,00 €	80,00 €
14/06/2017	217	1 499	Mission - réservation hôtel	D 6532/65	SA HOTEL CAMPANILE ST ETIENNE EST	2017/000486	172,10 €	172,10 €
22/06/2017	238	1 614	p 540 N° 18 - manque rib Reunion Adjoints 4 mai 2017	D 6532/65	SARL ADONIS		0,00 €	0,00 €
03/07/2017	260	1 752	P 540 n° 19 du 13/07 - Reunion Adjoints 4 mai 2017	D 6532/65	SARL ADONIS		0,00 €	0,00 €
06/07/2017	264	1 798	Réunion Conseil Départemental	D 6532/65	SARL LE MILAZZO		37,30 €	37,30 €
27/07/2017	292	1 942	Reunion adjoint le 4 mai	D 6532/65	SARL ADONIS		178,00 €	178,00 €
17/08/2017	330	2 190	Reunion Union des Maires et Jeunesse avril 2017	D 6532/65	DAGORNE - Robert		99,10 €	99,10 €
17/08/2017	330	2 191	Reunion Député honoraires-Président Union des Maires	D 6532/65	DAGORNE - Robert		142,60 €	142,60 €
17/08/2017	330	2 206	Réunion 10 juillet - Député honoraires M. Kert	D 6532/65	SAS L'OPEN SCENE		39,60 €	39,60 €
Total Dépense : 6532 - Frais de mission				Total Budgétisé		2 100,00 € Total Réalisé	1 006,50 €	1 006,50 €
							Différence	1 093,50 €

2 - annexe au compte administratif relative aux marchés publics conclus durant son exercice (2017)

Vu le Règlement des Marchés Publics « le pouvoir adjudicateur publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires ». Il est rappelé que ces marchés concernent les deux sections (fonctionnement et investissement) et ne visent que les attributions formalisées par décisions et délibérations.

Il est proposé un récapitulatif des marchés classés par type de procédures lancées en 2017 dans l'ordre chronologique et de pagination du registre des délibérations et décisions rattachées (tels qu'il en a été rendu compte aux Conseils Municipaux tenus en 2017, et tels que le Conseil en a directement délibéré dans ce même exercice).

Pour les **Marchés A Procédure Adaptée de travaux, services ou fournitures, attribués sur Décisions du Maire** il est proposé le récapitulatif ci-dessous, avec la mention de l'engagement annuel pris, hors taxes (estimé dans les cas de marchés passés à la vacation forfaitaire) :

N°	DU :	OBJET	ATTRIBUTAIRE	MONTANT T.T.C.
001	06/01/2017	Pilotage de chantier salle multi – activités & R.A.M. + école de musique	Nathalie MICHON	22.080,00 €
002	05/01/2017	M.A.P.A. réhabilitation de la fontaine de FONTLAURE	Matériaux d'Antan	85.165,80 €
003	06/01/2017	M.A.P.A. vestiaires du stade, lot 8, revêtements sols & murs, avenant n° 1	ARCADE	10.539,76 €
004	06/01/2017	M.A.P.A. vestiaires du stade, lot 3, étanchéité, avenant n° 1	FACE Méditerranée	2.376,00 €
005	17/01/2017	Contrat de prêt, refinancement emprunt Crédit Mutuel Méditerranéen, 7 ans, fixe, 0,95 %	Banque Postale	579.043,26 €
006	24/01/2017	M.A.P.A. A.M.O. extension de la vidéo - protection	J.P.S.A. ingénierie	6.000,00 €
007	24/01/2017	M.A.P.A. de maintenance annuelle de 13 radars pédagogiques	I-M.S. services	1.920,00 €
008	24/01/2017	M.A.P.A. de maintenance annuelle de la vidéo - protection	S.N.E.F.	9.600,00 €
009	27/01/2017	M.A.P.A. travaux boulo-drome couvert, avenant n°2, lot 2 charpente - couverture	MOREL Jean & associés	10.505,88 €
010	30/01/2017	M.A.P.A. Intervention d'une psychologue, le café des parents, 2 crèches	Association E.P.E.	1.300,00 €
011	02/02/2017	M.A.P.A. entretien du patrimoine arboré de la commune	Compagnie des Forestiers	42.804,00 €
012	09/02/2017	M.A.P.A. B.D.C. fournitures scolaires et travaux manuels A.L.S.H.	LACOSTE S.A.	24.000,00 €
014	14/02/2017	M.A.P.A. Contrat de maintenance élévateur – plateforme du Foyer Restaurant	SCHINDLER	768,00 €
015	14/02/2017	M.A.P.A. Contrat de maintenance du matériel et logiciel dans le cadre du PV Electronique	LOGITUD	950,40 €
016	16/02/2017	Avenant 2 lot 8 – marché à procédure adaptée vestiaires stade Gilles Joye MAPA 15-24A	ARCADE	842,11 €
017	16/02/2017	Mission maîtrise d'œuvre – aménagement des rues du Centre Ancien	T.G.E. Raoul DORGAL	15.240,00 €
018	17/02/2017	Avenant 1 lot 11 Plomberie - M.A.P.A. vestiaires stade Gilles Joye n° 15-24A	SECOFA	3.118,80 €
019	21/02/2017	M.A.P.A. désinsectisation & dératisation, égouts et bâtiments cuisines / cantines	PROVENCE NUISIBLES	4.176,00 €
020	21/02/2017	Etude thermique – pour la construction d'une salle associative – St Martin	APHIDIA	576,00 €
021	20/02/2017	Avenant 1 lot 4 - vestiaires stade Gilles Joye MAPA 15-24A, menuiserie intérieure	Menuiserie BOUZE	2.281,41 €
022	22/02/2017	Avenant 1 lot 13 - M.A.P.A. vestiaires stade Gilles Joye MAPA 15-24A - Electricité	GENTILETTI	9.605,89 €
023	27/02/2017	Avenant 3 lot 8 – M.A.P.A. vestiaires stade Gilles Joye MAPA 15-24A	ARCADE	420,00 €
024	01/03/2017	M.A.P.A. et contrat de téléphonie fixe, mobile, accès internet avec la SARL @firms	@FIRM téléphonie	18.000,00 €
025	01/03/2017	M.A.P.A. stade Gilles JOYE (MAPA 15-24A) – Avenant N°2 lot 11 Sanitaire /plomberie	SECOFA	1.656,66 €
026	01/03/2017	M.A.P.A. stade Gilles JOYE (MAPA 15-24A) – Avenant N°1 lot 6 Plâtrerie isolation	AIX PLAQUISTE	13.161,72 €
027	13/03/2017	M.A.P.A. contrat de désinsectisation et dératisation avec AZUR TECH	AZUR Tech	3.420,00 €
028	23/03/2017	M.A.P.A. Contrat de location entretien – machine à affranchir	PITNEY BOWES	840,00 €
030	03/04/2017	Accord cadre construction du refuge pour chats (MAPA 16-14A) électricité & plomberie	STELLEC et SECOFA	54.914 ,40 €
031	05/04/2017	Maîtrise d'œuvre – Etude hydraulique pour la salle multi-activités	SP2I phocéenne ingénierie	14.664,98 €
033	22/05/2017	M.A.P.A. espaces verts 2017/2018 2 lots	TRIANGLE & STAR Jardins	23.659,20 €
034	22/05/2017	M.A.P.A. gradins espace G. DUBY 2 lots	DOUBLET	198.300,00 €
035	23/05/2017	M.A.P.A. multi accueil « les Canailoux » – intervention d'une psychologue	Association EPE	1.750,00 €
036	23/05/2017	M.A.P.A. multi accueil « lei pichoun » – intervention d'une psychologue	Association EPE	2.800,00 €
038	13/06/2017	M.A.P.A. logiciel B.L. DEMAT d'échange dématérialisé des données comptables	BERGER LEVRAULT	2.604,00 €
039	13/06/2017	M.A.P.A. A.L.S.H. séjour action vacances à Châteauroux les Alpes	Eau Vive Passion	4.548,00 €
041	20/06/2017	M.A.P.A. 16-06A – avenant 1 – lot 1 V.R.D. – chemins rastels/grappons et av Heckenroth	GUINTOLI Provence	41.280,00 €
042	20/06/2017	M.A.P.A. 16-05A – avenant 1 – lot 1 V.R.D. – ch des Lauriers / av Heckenroth	GUINTOLI Provence	93.360,00 €
043	21/06/2017	M.A.P.A. – signalisation directionnelle sur la commune d'Eguilles	SIGNATURE Méditerranée	83.634,93 €
045	28/06/2017	M.A.P.A. V.R.D intersection chemin des Lauriers/avenue Heckenroth (MAPA 16-05A) – Avenant N°1 lot 2 Eclairage Public	T.E.M. éclairage public	18.052,00 €
046	28/06/2017	M.A.P.A. maîtrise oeuvre aménagement du carrefour avenue Heckenroth/chemin des Lauriers à Eguilles	PRIMA Provence	6.048,00 €
047	04/07/2017	M.A.P.A. fourniture d'une balayeuse de voirie 2 m³	ATIS	104.400,00 €
048	17/07/2017	Résiliation d'un marché de maîtrise d'œuvre suite à l'impossibilité constatée de poursuivre son exécution = réhabilitation de la mairie d'Eguilles (château Boyer d'Eguilles de 1648)	A + P architectes Florenzano – Scheller - Perrin	0,00 €
050	05/09/2017	M.A.P.A locaux du stade Gilles JOYE (MAPA 15-24A) – Avenant N°1 lot 1 Etanchéité	FIGUIERE Construction	9.908,86 €
053	14/09/2017	M.A.P.A. pour la fourniture et installation de climatisations	SECOFA	17.476,00 €
054	14/09/2017	Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'entrée de ville des Jasses	Parcs & Jardins Méditerranéen	25.506,00 €
055	19/09/2017	Mission de maîtrise d'œuvre complémentaire pour le confortement du bassin de retenue du chemin des Lauriers	PRIMA Provence	10.902,00 €
056	26/09/2017	Convention d'assistance technique pour une mission d'étude de maîtrise d'œuvre structure partielle	SERENDIP	16.230,00 €
057	29/09/2017	Attribution du M.A.P.A 17-01A construction de salles d'activités municipales 13 lots	12 entreprises	1.914.696,00 €
058	29/09/2017	Avenant n° 1 au marché à procédure adaptée n°16-08A pour l'aménagement des rues du centre ancien rue de la Glacière, rue du bassin, rue des Lotins, rue de Fontvielle, rue de Barri, Place Fontvielle.	MALET S.A.	22.707,60 €

059	29/09/2017	Convention avec Gymnastique du Pays d'Aix – activité éveil gymnique – pour les multi accueils « Lei Pitchoun » et « Les Canailloux »	Association Gymnastique du Pays d'Aix	960,00 €
060	16/10/2017	M.A.P.A. exploitation des bois semi calcinés après incendie « billons bords de routes »	Office National des Forêts	106.560,00 €
062	06/11/2017	M.A.P.A. de constitution d'Avocat attribué de gré – à – gré à Maître Eric PASSET, Avocat au barreau d'Aix – en Provence, en défense de la commune dans une procédure intentée contre elle par l'association Tennis Club Communal d'Eguilles	Maître Eric PASSET	4.200,00 €
063	07/11/2017	Maintenance des écrans d'affichage électronique CRISTAL TECH et ligne Internet	ORIGINAL TECH	5.700,00 €
064	21/11/2017	Résiliation pour faute du M.A.P.A. de téléphonie, opérateur NEXT réseau Orange	@FIRM	- 18.000,00 €
068	29/11/2017	M.A.P.A. de construction d'une piscine au complexe sportif d'Eguilles	PACTE PISCINES	20.406,51 €
069	04/12/2017	M.A.P.A. entretien du patrimoine arboré communal, avenant n° 1	Compagnie des Forestiers	6.450,00 €
070	21/12/2017	Prorogation pour 3 mois d'un marché bisannuel à bons de commandes, et à procédure adaptée, de fournitures de produits consommables alimentaires surgelés (chaîne du froid négatif) pour les trois cuisines communales (exploitées en régie directe : restauration de 2 groupes scolaires, 2 crèches et 2 A.L.S.H, et du foyer restaurant du 3 ^{ème} âge).	POMONA Passion Froid	20.946,68 €
071	21/12/2017	Prorogation pour 3 mois d'un marché bisannuel à bons de commandes, et à procédure adaptée, de fournitures de produits consommables alimentaires frais (chaîne du froid positif) et conservés sous vide et gaz pour les trois cuisines communales	POMONA Passion Froid	19.958,25 €
072	21/12/2017	Prorogation pour 3 mois d'un marché bisannuel à bons de commandes, et à procédure adaptée, de fournitures de produits consommables alimentaires d'épicerie et assimilés (hors chaîne du froid) dont les boissons pour les trois cuisines communales	TRANSGOURMET	9.140,26 €
074	28/12/2017	Contrat entretien logiciel MUNICIPAL Gestion de la Police Municipale avec LOGITUD	LOGITUD	402,38 €
60	D. Maire	TOTAL des 60 décisions du Maire 2017		3.395.441,74 €

Soit un total, au titre de ces 60 Décisions du Maire de 3.395.441,74 € T.T.C. (les marchés à bons de commandes et les marchés pluriannuels étant valorisés pour leur montant minimum annuel 2017) Les autres achats, sans prescriptions techniques et juridiques particulières, sont traités sur bons de commandes informatiques (portant engagements de dépenses) et factures ou mémoires.

Ce récapitulatif des marchés attribués par Décisions du Maire est intervenu tous budgets confondus.

Marchés ou avenants (travaux, services ou fournitures) validés par **délibérations du Conseil Municipal portant approbation de programme et habilitation du Maire à conventionner** (ce montant se rajoute au récapitulatif précédent) :

- Marché indirect passé par le S.M.E.D. 13 pour l'enfouissement des lignes du centre ancien d'Eguilles : délibération n° 2017/089 du 16/11/2017 Rue des Jasses et Rue des Lampis
 - Travaux sur 2 rues : **42.705,60 € T.T.C.**

Soit un total général de marchés publics 2017 traités en 2 groupes de procédures et sous - totaux de 3.438.147,34 €. Ces 61 actes ont été visés sans observation par le contrôle de légalité de la sous – préfecture d'Aix – en – Provence.

Ces actes comprennent des Marchés A Procédure Adaptée, gérés par voie dématérialisée, et par le progiciel « SOLON » de gestion des marchés publics (éditeur BERGER – LEVRAULT) : plateforme électronique « salle des marchés virtuelle » « achatpublic.com » et son support électronique « marcheonline » + publicités : B.O.A.M.P. ; J.A.L. T.P.B.M ; affichage et site web communal rubrique « marchés publics » ; ces procédures concernent tous les marchés importants de travaux fournitures et prestations > 25 K€ H.T. : pour mémoire, cette liste est incluse dans celle des marchés attribués par Décisions du Maire et Délibérations, et listés ci-dessus :

17-01 A	SAM	Travaux
17-02 A	Entretien des Espaces Verts	Travaux
17-03	Fourinture et instatlations de climatisations	Travaux
17-04	informatique	
17-05	17-05 DSP Assainissement	service
17-06	DSP Eau potable	service
17-07	rue des Jasses	Travaux

S.A.M. = salles d'activités et musique (dont le relais d'assistantes maternelles)

Informatique = salle des écoles, à partir de matériels récupérés (dons de parents d'élèves et entreprises) vérifiés et paramétrés en réseau + WiFi par la commune).

Il est précisé qu'une procédure de marché peut être déclarée infructueuse et relancée, et qu'une procédure peut être lancée sur un exercice et exécutée sur un autre.

Cette dématérialisation, désormais obligatoire, permet un téléchargement 24 h / 24 h et 7 jrs / 7 jrs, des Avis d'Appel Public à la Concurrence avec les pièces des Dossiers de Consultation des Entreprises mises sous forme électronique, la plateforme ainsi dématérialisée assure les sécurités d'identifications et le journal des téléchargements, avec toutes les horodatations certifiées, nécessaires pour voir respecter le code des marchés publics en matière de date d'envoi à la publication, date de retrait des dossiers, d'ouverture et délai de mise en concurrence, et date limite de candidature et fermeture de la « salle des marchés virtuelle ».

Il est rappelé que, bien que certains de ces M.A.P.A. restent en dessous du seuil de mise en concurrence de 25.000 € H.T. (C.M.P. art 28 modifié) leur attribution par Décision du Maire, rapportées au Conseil à l'ouverture de chaque séance après contrôle de légalité, et récapitulés, pour plus de transparence, permet aussi de préciser des modalités de date d'effet, durée, montant, modalités de paiement, et sujétions particulières (soumission à l'autorité et au visa d'une maîtrise d'œuvre par exemple) selon les prescriptions que la maîtrise d'ouvrage et le pouvoir adjudicateur entendent voir respecter par les fournisseurs et prestataires, en fonction des besoins exprimés (peuvent résulter d'échange de lettres ou courriels en marge des Décisions rapportées).

3 - annexe au compte administratif 2017 relative aux opérations immobilières effectuées par la commune :

Par application de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n° 2010-1563 du 16 Décembre 2010 prise en son article 15, et pour les communes de plus de 3.500 habitants, la liste des annexes obligatoires au Compte Administratif du budget général a été étendue, à effet du 1^{er} Janvier 2011, il est donc désormais fait mention : « 8°) Du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c) de l'article L 300-5 du code de l'urbanisme » ;

Par ailleurs, vu les articles L 2241-1 et L 2241 - 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de plus de 2.000 habitants, le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées par la commune, ou réalisées par toute personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec la commune.

Ce **bilan des acquisitions et cessions** est **annexé au Compte Administratif**.

Dépenses d'investissements fonciers 2017 (acquisitions immobilières et charges assimilées portant accroissements d'actifs immobiliers : compte 2111) : NEANT

N.B.: l'acquisition de la parcelle AY 385 pour un nouveau cantonnement de Gendarmerie, visée par la délibération n° 2016/025 du 15 Mars 2016 n'a pas été actée dans les exercices 2016 et 2017 (bornage lié à la division entre une partie E.H.P.A.D. relevant d'un agrément préalable et d'une promotion immobilière, et la partie Gendarmerie à mettre à bail à construction par le Conseil Départemental, avec des détachements corrélatifs de parcelle) l'autorisation reste valide pour 2018.

Reprises de concessions réalisées avec accroissement d'actif :

- Reprises de concessions funéraires : **NEANT**

Recettes de cessions d'investissements fonciers 2017 (transactions portant diminutions d'actifs immobiliers)

Vente de concessions funéraires = article 70311 : (pour mémoire : inhumation de Maurane HAREL)

Critères de l'édition : Presentation : Réalisé; Section : Fonctionnement et Investissement; Sens : Recette; Réel/Ordre : Réel et Ordre; SERVICES : CIM; Multi Collectivité : Non; Multi Budget : Non; Ne pas afficher les engagements soldés : Oui

Date Emission	N° Bord.	N° Piece	Désignation	Imputation	Tiers	N° Eng.	Montant Budg.	Montant TTC
70311 - Concession dans les cimetières (produit net)								
Recette								
14/11/2017	94	468	Concession n° 754-Plan 90	R 70311/70	HAREL - Dominique-Sylvie		7 018,38 €	7 018,38 €
Total Recette : 70311 - Concession dans les cimetières (produit net)				Total Budgétisé	36 500,00 €	Total Réalisé	7 018,38 €	7 018,38 €

Vente des caveaux correspondant aux concessions ci-dessus (emprises foncières dans le cimetière communal livré en 2009 : considérées comme une cession de terrain) = article 7788

Il est rappelé que ces recettes qui s'analysent, concernant des concessions perpétuelles, comme des ventes foncières, sont versée à l'article 7788 dans le chapitre des produits exceptionnels :

7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion

Recette								
14/11/2017	94	469	Caveau 6 places -concession 754/90	R 7718/77	HAREL - Dominique-Sylvie		1 586,94 €	1 586,94 €
Total Recette : 7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion				Total Budgétisé	0,00 €	Total Réalisé	1 586,94 €	1 586,94 €
							Différence	-1 586,94 €

Toutes les recettes relatives aux ventes de caveaux et de concessions funéraires, ont été perçues sur la base du tarif voté par la délibération n° 2007/048 du 21 Mai 2007.

Il n'y a pas eu d'autres opérations immobilières dans l'exercice.

AUTRES ANNEXES :

Par application de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n° 2010-1563 du 16 Décembre 2010 prise en son article 15, et de l'arrêté ministériel du 13 Décembre 2012, pour les communes de plus de 3.500 habitants, la liste des annexes obligatoires au Compte Administratif du budget général fait mention :

4 – annexe concernant la situation financière, les engagements et les risques :

1°) Données synthétiques sur la situation financière de la commune :

Rappel des échéances de la dette assurées au cours de l'exercice 2017 (intérêts nets = en moins des I.C.N.E. 2016, et en plus des I.C.N.E. rattachés à 2018).

N.B. : Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement ayant été définitivement clôturés au 31/12/2017 il est simplement rappelé l'incidence de ce transfert impliquant la cession des dettes correspondantes, tel qu'il figurait dans le Rapport d'Orientation Budgétaire.

Métropole d'Aix-Marseille-Provence
Etat des emprunts transférés au 1er janvier 2018

Commune d'origine des emprunts : Eguilles

Etablissement prêteur	Compétence associée	Numéro de contrat Banque	Nominal	Capital restant dû au 1er janvier 2018	Quote-part transférée
Crédit Agricole	Eau potable	C02AZP011PR	515 000,00 €	218 875,00 €	100%
Caisse Française de Financement Local	Eau potable	MON242874EUR	250 000,00 €	100 145,31 €	100%
Caisse Française de Financement Local	Eau potable	MPH210063EUR	145 861,00 €	80 108,26 €	100%
Caisse d'Epargne	Eau potable	A2909688	430 000,00 €	316 135,53 €	100%
Caisse Française de Financement Local	Eau potable	MON271063EUR/02	348 000,00 €	255 228,71 €	100%
Caisse Française de Financement Local	Assainissement	MPH210031EUR	520 000,00 €	239 675,30 €	100%
Crédit Agricole	Assainissement	C02AZQ011PR	400 000,00 €	180 000,00 €	100%
Caisse d'Epargne	Assainissement	AB067961	520 000,00 €	240 500,00 €	100%
Caisse d'Epargne	Assainissement	A2909818	330 000,00 €	242 615,53 €	100%
Caisse Française de Financement Local	Assainissement	MIN276686EUR	588 500,00 €	504 801,24 €	100%

2.378.084,88 €

a) Amortissement du capital en dépenses d'investissement (budget général) :

COMMUNE D'EGUILLES - 13 - COMMUNE D'EGUILLES			CA	2017
--	--	--	----	------

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		A2.2
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)		

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					14 192 796,53									
1641 Emprunts en euros (total)					14 192 796,53									
26598301	CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN	01/01/2004		31/03/2004	1 274 000,00	F		4.49	4.49		T	X	N	A-1
C02AZW013PR	CRCAALPES PROVENCE	17/10/2005		25/06/2006	700 000,00	F		3.3	3.3		S	C	N	A-1
C02AZY011PR	CRCAALPES PROVENCE	17/10/2005		24/04/2007	600 000,00	F		3.3	3.3		A	C	N	A-1
C07FNG015PR	CRCAALPES PROVENCE	10/10/2006		30/07/2007	2 060 000,00	F		3.98	3.98		S	C	N	A-1
000277978 CONTR	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30/08/2007		01/10/2008	327 500,00	F		3.81	3.17612		A	X	N	A-1
AB078734	CAISSE EPARGNE	26/11/2007		25/02/2008	2 847 888,09	C		3.61	3.86887		A	P	N	E-4
MIN251653EUR/02	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	12/09/2007		01/12/2008	3 104 365,18	F		4.53	4.56696		A	P	N	A-1
LTO40321/00T	CREDIT AGRICOLE CORPORATE & INVESTISSEMENTS	09/12/2004		15/01/2009	2 700 000,00	R	TAM	1.2207	0.71945		A	C	N	A-1
MONS51344EUR/05	LA BANQUE POSTALE	17/01/2017		01/05/2017	579 043,26	F		0.95	0.95557		T	X	N	A-1
Total général					14 192 796,53									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2017										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2017	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2017 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		7 471 602,31					1 241 130,95	263 040,36	0,00	33 181,48
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		7 471 602,31					1 241 130,95	263 040,36	0,00	33 181,48
26598301	N	0,00		0,00	0,00	F		4.60315	596 561,71	30 231,41	0,00	0,00
C02AZW013PR	N	0,00		280 000,00	8,00	F		3.34477	35 000,00	10 106,25	0,00	154,00
C02AZY011PR	N	0,00		270 000,00	8,33	F		3.3	30 000,00	9 900,00	0,00	6 113,25
C07FNG015PR	N	0,00		978 500,00	9,08	F		3.98	103 000,00	42 018,85	0,00	16 403,17
000277978 CONTR	N	0,00		244 358,64	19,83	F		3.17612	10 355,04	3 948,06	0,00	2 327,52
AB078734	N	0,00		1 713 558,11	14,17	C		3.86887	131 781,06	67 727,02	0,00	0,00
MIN251653EUR/02	N	0,00		1 923 501,94	10,00	F		4.56696	145 644,94	95 034,19	0,00	7 362,07
LTO40321/00T	N	0,00		1 542 857,13	11,08	R	TAM	0.27771	128 571,43	0,00	0,00	0,00
MONS51344EUR/05	N	0,00		518 826,49	6,17	F		0.95557	60 216,77	4 074,58	0,00	821,47
Total général		0,00		7 471 602,31					1 241 130,95	263 040,36	0,00	33 181,48

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

A cet article 1641-16 d'amortissement du capital, retraité avec les I.C.N.E. positifs et négatifs, il convient de rajouter l'article 165-16 des dépôts et cautionnements reçus (et à rembourser à terme : il s'agit des cautions perçues en dépôts de garanties pour les locations à l'année des emplacements du parking couvert sous la crèche Lei Pitchoun) lesquels s'analysent comme une dette financière à long terme :

L'ensemble est agrégé dans le chapitre 16 des dépenses d'investissement : 1.241.130,95 € + 33.181,48 – 15.599,02 € + 250,00 € = 1.258.963,41 €, tel qu'il apparaît au compte de gestion et au compte administratif 2017 du budget général de la commune (dépenses d'investissement).

b) Charges financières (intérêts) en dépenses d'exploitation, chapitre 66 :

Même opération à partir du tableau récapitulatif ci – dessus : 263.040,36 – 864,825 € (rattachement de charges à l'exercice 2018 : compte 6612 et 6688)= **262.175,54 €** qui apparaît au compte de gestion et au compte administratif 2017 du budget général de la commune (dépenses de fonctionnement).

PRESENTATION DETAILLEE DE LA DETTE 2017 DU BUDGET GENERAL PAR EMPRUNT :

Il est rappelé, dans l'annexe de la page suivante, que sur le total des emprunts détaillés auprès de 5 prêteurs, 4 les gèrent à taux fixe ou plafonnés, pour 2 d'entre - eux (Caisse d'Epargne et C.F.F.L. / C.L.F.) sont appliqués des taux variables selon des contrats de prêts côtés 1 B sur la charte Gissler (de 1 à 5 en terme croissant de risques de taux, et A pour les taux fixes et B pour les taux variables).

A la fin de l'exercice 2017 et au début de l'exercice 2018, pour un capital restant dû de **7.471.602,31 €** un capital annuel amorti de **1.258.963,41 €**, et un total de frais financiers de **262.175,54 €** après Intérêts Courus Non Echus et rattachements hors exercice 2017, on peut en déduire la **durée d'amortissement restante moyenne pondérée à 7.471.602,31 € : 1.258.963,41 € arrondie à 5,93 ans** ; le **taux d'intérêt net annuel moyen pondéré**, pour le même capital restant dû, et pour un total d'intérêts net après I.C.N.E. de **262.175,54 € : 7.471.602,31 €**, ressort à **3,50 % sans dégradation significative liée à la part des emprunts souscrits à taux variables** ; ce qui est logique, dans un contexte où il n'y a pas eu d'emprunts nouveaux souscrits depuis 2007 'hormis le refinancement en 2017 d'un emprunt au C.M.M. par un nouvel emprunt plus avantageux à la Banque Postale, le poids relatif des emprunts les moins anciens et à taux plus avantageux, contribue à limiter les frais financiers, le vieillissement de la dette réduisant également sa durée résiduelle pondérée de remboursement total).

SITUATION FINANCIERE DES BUDGETS ANNEXES COMPORTANT UN ENDETTEMENT :

- **Budget annexe de l'eau potable** : transféré à la Métropole A.M.P.
- **Budget annexe de l'assainissement collectif** : transféré à la Métropole A.M.P.
- **Budget annexe du C.D. 10 (B.D. 292)** : clôturé à fin 2017.

Pour ces 3 budgets il n'y aura plus d'endettement résiduel au-delà du 31/12/2017.

- **Budget annexe de production d'électricité photovoltaïque** : il est rappelé que pour des raisons de sécurité (défectuosité des panneaux SOLAR FABRIK par les fournitures de ses sous - traitants - occultes pour la commune - KOSTAL et LUNBERG ; risque d'arc électrique entre connecteurs ; la commune ayant diligenté une expertise contentieuse par Monsieur GENTILETTI ; désigné par le T.A.) l'installation a été arrêté en sécurité ; contradictoirement avec les parties ; leurs assureurs et l'Expert ; à effet du 1^{er} Mars 2017 ; coupant alors toute recette de vente d'électricité).

Frais financiers payés et capital remboursé, Capital Restant dû:

COMMUNE D'EGUILLES - 13 - PHOTOVOLTAIQUE EGUILLES										CA	2017	
IV - ANNEXES										IV		
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE										A1.2		
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2017											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2017	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
					Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2017 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		206 280,00					35 838,25	11 452,19	0,00	3 414,96
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		206 280,00					35 838,25	11 452,19	0,00	3 414,96
A29120FY	N	0,00		206 280,00	4,67	F	4,73251		35 838,25	11 452,19	0,00	3 414,96
Total général		0,00		206 280,00					35 838,25	11 452,19	0,00	3 414,96

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Les frais financiers de 11.452,19 € (échancier) - 3.414,96 € (I.C.N.E. sur 2018) - 593,31 € (charges rattachées de 2016 sur 2017) = 7.443,92 € ; et avec 35.838,25 € d'amortissement du capital, ces montants sont bien conformes au C.G. & C.A. 2017.

Information générale complémentaire relative à la dette de chaque budget : le Compte Administratif de chaque budget comporte une Annexe IV Tableau A2.2 avec la mention, par prêteur et par emprunt souscrit, et pour chaque échéance de l'exercice, du capital amorti, des frais financiers payés et des I.C.N.E. (corrections en + et -) pour passer de cette annexe brute aux chapitres 66 et 16 figurant aux C.G. et C.A.

La commune d'EGUILLES n'ayant désormais plus que deux budgets : le budget général et un budget annexe de production d'électricité photovoltaïque, marginal, et qui ne générera pas de recette nouvelle de production d'électricité en 2018 (encaissement d'un reliquat 2016 / 2017 de 11.502,15 €) dans ces conditions, il n'apparaît pas utile de procéder à une consolidation (non obligatoire dans les communes de moins de 10.000 habitants).

AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LA DETTE :

- **remboursement anticipé** d'un emprunt avec refinancement intervenus dans l'exercice 2017 = remboursement anticipé d'un emprunt 2004 à taux fixe de 4,49 % souscrit auprès du Crédit Mutuel Méditerranéen par un emprunt de même montant que le C.R.D. à rembourser, souscrit à taux fixe de 0,95 % auprès de la Banque Postale, présenté au Conseil sur 2016 a été acté sur 2017 ;
- **opérations de couvertures** (arbitrages par changements de taux ou modifications des conditions substantielles d'emprunts en termes de durée, différés de remboursement, modifications d'échéances...) intervenues dans l'exercice : **NEANT** ;
- **crédits de trésorerie en cours à fin 2017** (opérations à un 1 au plus) : **NEANT** ;
- **autres emprunts renégociés** au cours de l'exercice 2017 : **NEANT** ;
- **Reports d'échéances, défaillances, intérêts intercalaires, pénalités et indemnités** financières payées ou réclamées par les prêteurs : **NEANT** ;

RATIO D'ENDETTEMENT DU BUDGET GENERAL :

Par application de l'arrêté ministériel du 29 Décembre 2011 modifiant l'instruction budgétaire et comptable M 14 et par l'annexe de l'arrêté ministériel du 27 Décembre 2011 modifiant l'instruction M 4, un tableau de calcul du ratio d'endettement doit également être présenté (ratios structurels visés par article L 2252-1 du C.G.C.T. et tableau annexe IV codifié B 1.2 page 976 de la dernière édition au 30 Décembre 2011 de l'instruction M 14).

Concernant le budget général, que l'on peut considérer comme garant et directeur des 4 autres, le ratio est présenté comme suit :

Calcul du ratio d'endettement :

Annuité nette de la dette de l'exercice 2017		Recettes de fonctionnement 2017
Intérêts (chap. 66 du C.A. - ICNE) 262.175,54 €		10.715.747,55 €
Capital amorti (chapitre 16 Dépenses) : 1.258.963,41 €		

Total de l'annuité nette 2017 (C.A.) : 1.521.138,95 €		
- Provisions pour garanties d'emprunts constituées	0,00 €	
TOTAL	14,19 %	

Ce ratio général 2017 est de 14,19 % ; les frais financiers représentant 17,23 % des échéances cumulées (remboursement du capital + intérêts). Au fur et à mesure du vieillissement de la dette, à échéances constantes, on constate un basculement progressif des chapitres 66 – frais financiers, vers le 16 – amortissement du capital, et en période de diminution de recettes, une hausse du poids relatif de la charge de la dette, laquelle reste cependant raisonnable et maîtrisée.

2°) De la **liste des concours attribués par la commune** :

Aucun autre concours, ni aucune autre subvention n'a été versée en 2017 à des organismes extérieurs (autres que les subventions associatives listées ci – dessous) :

Grand Livre par Elements d'axe 1
 COMMU - COMMUNE D'EGUILLES / COM - COMMUNE D'EGUILLES / 2017

Date : 12/03/2018 12:18

Critères de l'édition : Presentation : Réalisé; Section : Fonctionnement et Investissement; Sens : Dépense; Réel/Ordre : Réel et Ordre; Compte : 6574; Multi Collectivité : Non; Multi Budget : Non; Ne pas afficher les engagements soldés : Oui

Date Emission	N° Bord.	N° Piece	Désignation	Imputation	Tiers	N° Eng.	Montant Budg.	Montant TTC
ASMUN - ASSOCIATIONS MUNICIPALES								
Dépense								
11/07/2017	278	1 843	Subvention 2017	D 6574/65	Association ADFI		600,00 €	600,00 €
11/07/2017	278	1 844	Subvention 2017	D 6574/65	Association AMICALE DES FRANCAIS D'AFF		450,00 €	450,00 €
11/07/2017	278	1 845	Subvention 2017	D 6574/65	Association AIX PRIM/JAZZ		2 000,00 €	2 000,00 €
11/07/2017	278	1 846	Subvention 2017	D 6574/65	Association AMICALE BOULISTE D'EGUILLE		2 000,00 €	2 000,00 €
11/07/2017	278	1 847	Subvention 2017	D 6574/65	Association AMICALE DU PERSONNEL COM		5 000,00 €	5 000,00 €
11/07/2017	278	1 848	Subvention 2017	D 6574/65	Association POLE D'ACTIVITES D'EGUILLES		2 500,00 €	2 500,00 €
11/07/2017	278	1 849	Subvention 2017	D 6574/65	Association EGUILLES ACCUEIL DES VILLE		2 250,00 €	2 250,00 €
11/07/2017	278	1 850	Subvention 2017	D 6574/65	Association BIKE PARK D'EGUILLES		500,00 €	500,00 €
11/07/2017	278	1 851	Subvention 2017	D 6574/65	Association CLOS SAINTE THERESE		1 500,00 €	1 500,00 €
11/07/2017	278	1 852	Subvention 2017	D 6574/65	Association COEUR D'EGUILLES		1 200,00 €	1 200,00 €
11/07/2017	278	1 853	Subvention 2017	D 6574/65	Association CONFERENCE SAINT VINCENT		4 500,00 €	4 500,00 €
11/07/2017	278	1 856	Subvention 2017	D 6574/65	Association LA CROIX ROUGE FRANCAISE		1 000,00 €	1 000,00 €
11/07/2017	278	1 857	Subvention 2017	D 6574/65	CULTURE ET BIBLIOTHESES POUR TOUS		1 200,00 €	1 200,00 €
11/07/2017	278	1 858	Subvention 2017	D 6574/65	EGUILLES CLUB OMNISPORTS		8 150,00 €	8 150,00 €
11/07/2017	278	1 859	Subvention 2017	D 6574/65	Association EGUILLES ACTION HUMANITAI		1 000,00 €	1 000,00 €
11/07/2017	278	1 860	Subvention 2017	D 6574/65	Association EGUILLES NATATION		400,00 €	400,00 €
11/07/2017	278	1 861	Subvention 2017	D 6574/65	Association ESTRAMBORD D'EGUILLES		500,00 €	500,00 €
11/07/2017	278	1 862	Subvention 2017	D 6574/65	Association FITIAVANA		800,00 €	800,00 €
11/07/2017	278	1 863	Subvention 2017	D 6574/65	Association EGUILLES FOYER RURAL		4 000,00 €	4 000,00 €
11/07/2017	278	1 864	Subvention 2017	D 6574/65	Association HARMONIE MUNICIPALE D'EGU		3 000,00 €	3 000,00 €
11/07/2017	278	1 865	Subvention 2017	D 6574/65	Association JUDO CLUB D'EGUILLES		3 000,00 €	3 000,00 €
11/07/2017	278	1 866	Subvention 2017	D 6574/65	Association LA KIBITIA		1 000,00 €	1 000,00 €
11/07/2017	278	1 867	Subvention 2017	D 6574/65	Association L' AUTRE		2 000,00 €	2 000,00 €
11/07/2017	278	1 868	Subvention 2017	D 6574/65	Association LES CAPUCINES		600,00 €	600,00 €
11/07/2017	278	1 869	Subvention 2017	D 6574/65	Association LES CHATS FAUX		2 000,00 €	2 000,00 €
11/07/2017	278	1 870	Subvention 2017	D 6574/65	Association LES VOIX AURELIENNES		1 500,00 €	1 500,00 €
11/07/2017	278	1 871	Subvention 2017	D 6574/65	Association LUTINS-LUTINES		200,00 €	200,00 €
11/07/2017	278	1 872	Subvention 2017	D 6574/65	Association OFFICE MUNICIPAL DES SPOR		4 000,00 €	4 000,00 €
11/07/2017	278	1 873	Subvention 2017	D 6574/65	Association SECOURS CATHOLIQUE		1 500,00 €	1 500,00 €
11/07/2017	278	1 874	Subvention 2017	D 6574/65	Association LOU PERDIGAU		3 000,00 €	3 000,00 €
11/07/2017	278	1 875	Subvention 2017	D 6574/65	Association TE RO'O TAHITI		1 000,00 €	1 000,00 €
11/07/2017	278	1 876	Subvention 2017	D 6574/65	TEN'DANCE		500,00 €	500,00 €
11/07/2017	278	1 877	Subvention 2017	D 6574/65	Association UNION SPORTIVE EGUILLENNE		18 000,00 €	18 000,00 €
11/07/2017	278	1 878	Subvention 2017	D 6574/65	Association VELO CLUB EGUILLEN		1 200,00 €	1 200,00 €
12/07/2017	281	1 893	Subvention 2017	D 6574/65	Association RESSOURCE		500,00 €	500,00 €

Date Emission	N° Bord.	N° Piece	Désignation	Imputation	Tiers	N° Eng.	Montant Budg.	Montant TTC
12/07/2017	281	1 894	Subvention 2017	D 6574/65	Association TREIZIEME VUE		150,00 €	150,00 €
18/08/2017	339	2 276	Subvention 2017	D 6574/65	Association UNC- AFN EGUILLES		1 000,00 €	1 000,00 €
Total Dépense : ASMUN - ASSOCIATIONS MUNICIPALES				Total Budgétisé		79 500,00 € Total Réalisé	83 700,00 €	83 700,00 €
							Différence	-4 200,00 €
Non affecté								
Dépense								
11/04/2017	124	888	Subvention projet mobilité internationale	D 6574/65	LEFAUCONNIER - Faustine		400,00 €	400,00 €
Total Dépense : Non affecté				Total Budgétisé		13 700,00 € Total Réalisé	400,00 €	400,00 €
							Différence	13 300,00 €
PRICR - PRIMAIRE CROS								
Dépense								
11/07/2017	278	1 854	Subvention 2017	D 6574/65	Coopérative COOPERATIVE SCOLAIRE PRII		1 860,00 €	1 860,00 €
Total Dépense : PRICR - PRIMAIRE CROS				Total Budgétisé		1 860,00 € Total Réalisé	1 860,00 €	1 860,00 €
							Différence	0,00 €
PRISU - PRIMAIRE SURVILLE								
Dépense								
11/07/2017	278	1 855	Subvention 2017	D 6574/65	Coopérative COOPERATIVE SCOLAIRE SUF		1 920,00 €	1 920,00 €
Total Dépense : PRISU - PRIMAIRE SURVILLE				Total Budgétisé		1 920,00 € Total Réalisé	1 920,00 €	1 920,00 €
							Différence	0,00 €

Soit un total versé de : 83.700,00 € + 400,00 € + 1.860,00 € + 1.920,00 € = 87.880,00 € conforme à l'article 6574 du C.G. & C.A. 2017 dans le chapitre 65 du C.A. 2017 ci – dessous :

COMMUNE D'EGUILLES - 13 - COMMUNE D' EGUILLES		CA 2017
III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES		A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
739223	Fonds de péréquation ressources communale:	138 486,00	0,00	0,00	0,00	138 486,00
65	Autres charges de gestion courante	1 081 897,39	1 000 634,12	0,00	0,00	81 263,27
651	Redevances pour concessions, brevets, licenc	5 400,00	2 566,79	0,00	0,00	2 833,21
6531	Indemnités	106 000,00	106 217,06	0,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	2 100,00	1 006,50	0,00	0,00	1 093,50
6533	Cotisations de retraite	9 000,00	9 283,69	0,00	0,00	0,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	7 900,00	7 757,95	0,00	0,00	142,05
6535	Formation	1 500,00	1 073,31	0,00	0,00	426,69
6536	Frais de représentation du maire	1 500,00	651,10	0,00	0,00	848,90
6541	Créances admises en non-valeur	3 700,00	264,06	0,00	0,00	3 435,94
6553	Service d'incendie	0,00	352 378,33	0,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	0,00	2 278,00	0,00	0,00	0,00
6556	Indemnités de logement aux instituteurs	0,00	1 196,40	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	374 937,00	17 136,58	0,00	0,00	357 800,42
65733	Départements	410,00	2 510,00	0,00	0,00	0,00
657362	CCAS	45 000,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00
65737	Autres établissements publics locaux	252 170,39	252 170,39	0,00	0,00	0,00
65738	Autres organismes publics	1 300,00	1 295,96	0,00	0,00	4,04
6574	Subventions de fonctionnement aux associati	96 980,00	87 880,00	X	0,00	9 100,00
658	Charges diverses de la gestion courante	174 000,00	109 968,00	0,00	0,00	64 032,00

3°) De la **présentation agrégée des résultats** afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au compte administratif ;

Présentation consolidée des résultats 2017 (budgets général & 4 budgets annexes, dont 3 avant clôtures et 2 transferts) :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (EXPLOITATION)

Chapitres budgétaires	Réalisé 2017
011 – charges à caractère général	2 333 606,01 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	5 809 784,67 €
65 - autres charges de gestion courante	1 000 634,12 €
66 - charges financières	338 474,87 €
67 - charges exceptionnelles	5 775,20 €
042 – opérations d'ordre (dont amortissements)	2 174 423,57 €
TOTAL	11 662 698,44 €

Vérification croisée

Dépenses de fonctionnmt. consolidées	Réalisé 2017
Dépenses de fonctionnement budget général	11 042 120,87 €
Dépenses fonctionnement B.A. Eau potable	224 118,94 €
Dépenses fonctionnement B.A. Assainissement Collectif	352 578,78 €
Dépenses fonctionnement B.A. Photovoltaïque	29 939,42 €
Dépenses fonctionnement B.A. CD 10 (BD 292)	13 940,43 €
TOTAL	11 662 698,44 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (EXPLOITATION)

Chapitres budgétaires	Réalisé 2017
013 – atténuations de charges	192 506,01 €
70 - produits des services et du domaine	2 430 975,41 €
73 - impôts et taxes	7 726 300,48 €
74 - dotations, subventions et participations	1 845 869,52 €
75 - autres produits de gestion courante	146 760,57 €
76 - produits financiers	5,29 €
77 - produits exceptionnels	264 692,17 €
042 – opérations d'ordre et entre sections	412 925,76 €
TOTAL	13 020 035,21 €

Vérification croisée

Recettes de fonctionnmt. consolidées	Réalisé 2017
Recettes de fonctionnement budget général	10 715 747,55 €
Recettes fonctionnement B.A. Eau potable	511 569,63 €
Recettes fonctionnement B.A. Assainissement	1 540 547,64 €
Recettes fonctionnement B.A. Photovoltaïque	47 730,17 €
Recettes fonctionnement B.A. CD 10 (BD 292)	204 440,22 €
TOTAL	13 020 035,21 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDE

Excédent consolidé d'exploitation budget général	-326 373,32 €
Excédent consolidé d'exploitation B.A. Eau potable	287 450,69 €
Excédent consolidé d'exploitation B.A. Assainissemnt.	1 187 968,86 €
Déficit consolidé d'exploitation B.A. Photovoltaïque	17 790,75 €
Déficit consolidé d'exploitation B.A. CD 10	190 499,79 €
TOTAL	1 357 336,77 €

Vérification croisée : Total Recettes - Dépenses	1 357 336,77 €
---	-----------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres budgetaires	Réalisé 2017
20 - immobilisations incorporelles (O.N.I.)	60 533,18 €
21 - immobilisations corporelles (O.N.I.)	414 755,84 €
23 - immobilisations en cours (O.N.I.)	422 985,65 €
O.I. 20, 21, 23 : opérations individualisées d'équipement	3 607 373,69 €
13 - Subventions d'investissement caduc remboursée	328 631,32 €
16 - Emprunts : amortissement du capital	1 512 574,10 €
040/ 041 - Opérations d'ordre	412 925,76 €
	6 759 779,54 €

Vérification croisée

Dépenses d'investissement consolidées	Réalisé 2017
Dépenses d'investissement budget général	6 003 904,15 €
Dépenses d'investissement B.A. Eau potable	305 396,00 €
Dépenses d'investissement B.A. Assainissement	185 692,23 €
Dépenses d'investissement B.A. Photovoltaïque	35 838,25 €
Dépenses d'investissement B.A. CD 10 (BD 292)	228 948,91 €
TOTAL	6 759 779,54 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres budgetaires	Réalisé 2017
13 - Subventions d'investissements reçues	2 352 509,15 €
10 - Dotations, fonds divers & réserves	1 501 960,24 €
16 - Emprunts nouveaux engagés en 2017 et régularisations	596 875,72 €
040 - Opération d'ordre contrepartie amortissements	2 174 423,57 €
TOTAL	6 625 768,68 €

Vérification croisée

Recettes d'investissement consolidées	Réalisé 2017
Recettes d'investissement budget général	6 047 690,29 €
Recettes d'investissement B.A. Eau potable	187 179,17 €
Recettes d'investissement B.A. Assainissement	311 636,56 €
Recettes d'investissement B.A. Photovoltaïque	79 262,66 €
TOTAL	6 625 768,68 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT CONSOLIDE

Résultat d'investissement budget général	43 786,14 €
Résultat d'investissement B.A. Eau potable	-118 216,83 €
Résultat d'investissement B.A. Assainissement	125 944,33 €
Résultat d'investissement B.A. Photovoltaïque	43 424,41 €
Résultat d'investissement B.A. CD 10	-228 948,91 €
TOTAL	-134 010,86 €

Vérification croisée : Total Recettes - Dépenses	-134 010,86 €
--	----------------------

RESULTAT GLOBAL TOUS BUDGETS ET SECTIONS CONFONDUS

Total Excédent fonctionnement + Excédent d'investissement	1 223 325,91 €
Vérification croisée :	1 223 325,91 €

ENGAGEMENTS HORS BILAN (RISQUES EVENTUELS SUR LE BUDGET GENERAL) :

4°) De la liste des organismes pour lesquels la commune :

a) détient une part du capital ; il est rappelé que la Commune d'Eguilles détient 235 parts sociales de la Caisse de Crédit Agricole Alpes – Provence (Code Valeur ISIN = F 000007612440) valorisées à 350 € au 30/12/2017. Il s'agit d'une souscription très ancienne remontant au statut légal spécial du Crédit Agricole, en tant qu'établissement financier mutualiste, à une époque où ses statuts conditionnaient les prêts accordés à la qualité de sociétaire des emprunteurs, cette participation ayant généré 5,29 € de produits financiers (dividendes) au chapitre 76.

b) a garanti un emprunt : il est rappelé que la Commune d'Eguilles est garante des emprunts de l'O.P.A.C. Pays d'Aix Habitat souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, du C.L.F. DEXIA et de la CAISSE d'EPARGNE pour le financement des programmes de logements sociaux de la Grand Place, du Belvédère, de la Solderie de Lou Destre, et du Clos d'Alix. Il est rappelée la délibération n° 2014/028 du 21 Février 2014 qui faisait le point sur le niveau d'emprunt contre - garanti ayant déjà atteint le plafond de 10 % des recettes réelles de fonctionnement prévu par l'un des deux ratios prudentiels de la Loi Galland (le second étant un plafond de 50 % tous bénéficiaires confondus) sous dérogation cependant concernant les interventions pour le logement social.

L'O.P.A.C. P.A.H. est à ce jour le seul bénéficiaire de ces contre – garanties :

La Caisse des Dépôts et Consignations a notifié à fin 2017 le récapitulatif du montant de l'encours contre – garanti souscrit par l'O.P.A.C. P.A.H. en 3 courriers par L.R.A.R. :

- 1^{er} Février 2018 : C.R.D. + intérêts garantis à 45 %190.066,95 €
(pour le Clos d'Alix : prêt P.L.A.I. auprès de la C.D.C. reste 21 ans d'échéances)
 - 1^{er} Février 2018 : C.R.D. + intérêts garantis à 45 %542.286,90 €
(pour le Clos d'Alix : prêt P.L.U.S. auprès de la C.D.C. reste 21 ans d'échéances)
 - 18 Janvier 2018 : 8 autres emprunts garantis à 45 % et 100 %
le plus long jusqu'en 2067 (49 ans) : C.R.D. =2.212.013,01 €
intérêts garantis :97.300,69 €
-
- TOTAL DES CONTRE – GARANTIES =3.041.667,55 €**

. A ce jour aucune défaillance de l'O.P.A.C. n'est constatée, il n'y a pas de problème financier connu, et donc aucun motif de constitution d'une provision pour risque.

c) a versé une subvention supérieure à 75 000 euros, ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme : la liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune ; Pour la Commune d'Eguilles et l'exercice 2017 : **NEANT**.

d) est signataire d'un contrat comportant une clause de dédit, indemnité de fin anticipée, ou option d'achat : pour la Commune d'Eguilles, il s'agit des contrats de Locations avec Option d'Achat des photocopieurs installés dans les différents services et écoles et conclus avec LOCAM, HEXAPAGE Finances 1 PACTE, et LIXXBAIL ; sachant que tous les photocopieurs sont financés par L.O.A. de 5 ans, l'encours total de ces contrats est de l'ordre de 70.000 € au terme des derniers renouvellements de matériels, avec une incidence des options d'achats de 5 % soit 3.500 € considérée comme négligeable par rapport aux masses du budget général et des budgets annexes.

5°) Supprimé (par abrogation) ;

6°) D'un tableau retraçant l'encours des emprunts souscrits par la commune en 2017 ainsi que l'échéancier de leur amortissement :

Pour le budget général de la Commune d'Eguilles et l'exercice 2017, autre que le refinancement C.M.M. / Banque Postale évoqué ci – dessus, les récapitulatifs 1°) et 4°) - b) de ses budgets annexes détaillés ci-dessus : **NEANT**

7°) De la liste des délégataires de service public ;

La commune d'Eguilles n'a contracté, au terme des procédures applicables, que deux délégations de services publics :

- eau potable = délégation de service public par affermage conclue pour 15 ans, à effet du 01/02/2018, avec S.A.U.R. France ;
- assainissement collectif = délégation de service public par affermage conclue pour 15 ans, à effet du 01/01/2018, avec la Compagnie d'Exploitation et de Comptage, filiale du groupe VEOLIA ;

8°) D'un état des charges transférées dans l'exercice 2017 (arrêté ministériel du 13 Décembre 2012) : NEANT ; Il est précisé que la création de la Métropole A.M.P. au 01/01/2016 n'a entraîné qu'une fusion – absorption des 6 E.P.C.I. des territoires d'Aix, Aubagne, Istres, Marseille, Martigues et Salon sans transferts depuis les 92 communes membres lesquels sont prévus pour le 01/01/2018 et le 01/01/2020. Il est précisé que les transferts de charges délibérés le 14 Décembre 2017 n'auront d'effet que sur 2018.

9°) D'un détail des opérations pour compte de tiers intervenues dans l'exercice : (arrêté ministériel du 13 Décembre 2012) : NEANT

Le Conseil prend acte de la présentation de ces annexes aux comptes administratifs 2017.

QUESTION N° 04 : REGULARISATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DU TOURISME – TAXE DE SEJOUR

rapporteur : Monsieur G. HECKENROTH

Il est rappelé qu'à l'occasion du contrôle périodique des régies communales, les services de la trésorerie d'AIX et Campagne (Monsieur SICARD) ont constaté qu'à la demande de professionnels du tourisme (groupe ADONIS) le régisseur appliquait le dernier état règlementaire plafonné des taxes de séjour par nuitée, et que ce tarif ne correspondait pas au tarif antérieurement voté par le Conseil.

La commune rappelle cependant que la S.A.R.L. ADONIS n'a ouvert qu'en 2016, et n'est pas un « hôtel » au sens de la fiscalité des courts séjours.

Le Conseil Municipal adopte la tarification conforme suivante de 0,80 € par nuitée au lieu de 1 € pour la catégorie des chambres d'hôtes, gîtes ruraux et meublés de tourisme, en précisant que les recettes attendues en chapitre 73 du Budget Général ont été modélisées en conséquence.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

QUESTION N° 05 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET EFFECTIFS

rapporteur : Monsieur le Maire

Avancement de grade suite à la commission administrative paritaire du CDG 13 en date du 24 janvier 2018.

Transformation de 2 postes de technicien à temps complet en 2 postes de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet.

GRADE	Ancien effectif	Effectif nouveau
Technicien	4	2
Technicien principal 2 ^{ème} classe	0	2
TOTAL	4	4

Transformation de 3 postes d'adjoint administratif à temps complet en 3 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} à temps complet.

Transformation d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe en un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} à temps complet.

Transformation de 2 postes d'adjoint d'animation à temps complet en 2 postes d'adjoint administratif à temps complet.

GRADE	Ancien effectif	Effectif nouveau
Adjoint d'animation	6	4
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	2	1
TOTAL	8	5

GRADE	Ancien effectif	Effectif nouveau
Adjoint administratif	7	6
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	10	14
TOTAL	17	20

Transformation de 5 postes d'adjoint technique à temps complet en 5 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

GRADE	Ancien effectif	Effectif nouveau
Adjoint technique	35	30
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	19	24
TOTAL	54	54

Transformation d'un poste de brigadier chef principal à temps complet en un poste de gardien-brigadier à temps complet.

GRADE	Ancien effectif	Effectif nouveau
Gardien-brigadier	0	1
Brigadier chef principal	9	8
TOTAL	9	9

Transformation de 2 postes de rédacteur à temps complet en 2 postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet.

GRADE	Ancien effectif	Effectif nouveau
Rédacteur	5	3
Rédacteur principal	1	3
TOTAL	6	6

Le Conseil Municipal approuve cette remise à jour du tableau des emplois et effectifs pour 135 agents titulaires et 6 vacataires.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

QUESTION N° 06 : CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL TERRITORIAL

rapporteur : Madame M. ROSOLI

Il est rappelé le mécanisme de cette assurance statutaire mutualisée par les Centres de Gestion :

Le contrat groupe d'assurance statutaire du CDG13 garantit les collectivités territoriales adhérentes contre les risques financiers découlant de leur obligations statutaires (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service...).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ;

DECIDE de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le CDG13 va engager début 2018 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Pour chaque catégorie d'agents (IRCANTEC, CNRACL), les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2019.
- Régime du contrat : capitalisation.

Les frais exposés au titre du présent contrat groupe représentent 0.10 % de la masse salariale de la collectivité à régler au CDG13 pendant toute la durée du contrat.

Prend acte que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CDG13 à compter du 1^{er} janvier 2019.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

QUESTION N° 07 : RAPPORT D'ACTIVITE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DU S.P.A.N.C. METROPOLITAIN

rapporteur : Monsieur G. HECKENROTH

Il s'agit du dernier rapport établi par les services de la C.P.A. avant transfert Métropolitain, établi sur les données 2016 et reçu au 18 Janvier 2018, du Service Public d'Assainissement Non Collectif (contrôle et évolution de l'assainissement autonome).

En 2017 pas d'informations sur sa gestion Métropolitaine, et de nouveaux objectifs.

Le Conseil Municipal approuve ce rapport d'activité.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

QUESTION N° 08 : RAPPORT D'ACTIVITE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE GESTION 2016 DES DECHETS METROPOLITAINS

rapporteur : Madame M. GRAZIANO

Il s'agit du premier rapport établi par les services Métropolitains, établi sur les données 2016, pour la compétence transférée de la C.P.A. à la Métropole A.M.P. à effet du 01/01/2016.

Ce rapport a été voté par le Conseil Métropolitain du 19 Octobre 2017 et a été notifié au 8 Janvier 2018 pour être voté dans les 6 mois.

Le Conseil approuve ce rapport sur le coût et la qualité du service de collecte et traitement des déchets Métropolitains, concernant EGUILLES.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

QUESTION N° 09 : APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DE L'ALLOCATION DE COMPENSATION PROVISoire

rapporteur : Monsieur B. COLSON

Il est rappelé la précédente présentation faite à deux reprises (vote des conventions de gestion Métropolitaines le 14/12/2017 et Rapport et Débat d'Orientation Budgétaire du 19/02/2018) des conséquences financières des transferts de charges avant leur arrêté définitif par la C.L.E.T.C.

Sont rappelées également 2 réclamations portant réductions de réfections d'Allocations de Compensation des 22/12/2017 et 18/01/2018, reçues par la C.L.E.T.C, mais non encore actées.

Dans ces conditions, par courrier du 15 Février 2018, la direction des finances de la Métropole A.M.P. a notifié une attribution d'Allocation de Compensation provisoire conforme au premier chiffrage de 469.382,35 € de charges transférées avant réclamations, induisant une « attribution de compensation socle » et avant arrêté définitif des comptes prévu pour septembre 2018.

Cette notification est reproduite ci – dessous, complétée par son annexe explicative, selon la stratégie Métropolitaine par rapport au territoire du Pays d'AIX :

En contrepartie de la mise en place d'une intercommunalité à fiscalité professionnelle unique, l'article 1609 nonies C du code général des impôts a prévu des reversements en faveur des communes membres sous la forme d'attributions de compensation. Celles-ci correspondent au produit des taxes transférées à l'intercommunalité perçues au titre de l'année précédant le passage à la fiscalité professionnelle unique, diminuées du coût net des charges transférées. Lors de la création de la Métropole d'Aix Marseille Provence, le montant des attributions de compensation correspond à celui adopté par les anciennes intercommunalités.

Ces attributions de compensation, versées ou perçues au cours de l'exercice 2017, constituent une dépense obligatoire de la Métropole et ne peuvent pas être indexées.

Avant la création de la Métropole, certaines intercommunalités avaient intégré leur montant de dotation de solidarité communautaire au sein des attributions de compensation. La Communauté d'agglomération du Pays d'Aix n'a pas incorporé, avant le 1^{er} janvier 2016, la totalité des montants de dotation de solidarité

communautaire. Cette situation entraîne une perte de ressources pour les communes des Territoires du Pays d'Aix, et pourrait porter atteinte à leur capacité de financer les politiques publiques qu'elles réalisent.

L'instauration d'une dotation de solidarité communautaire à l'échelle de la Métropole n'aurait pas permis d'attribuer des fonds aux seules communes de ce territoire car elle doit être versée selon des critères identiques pour toutes les communes. C'est la raison pour laquelle un dispositif de « subvention de fonctionnement », en faveur des communes du territoire du Pays d'Aix a été mis en place par une délibération du 30 juin 2016.

Pour sécuriser ce versement pour les années à venir, suite à la lettre d'observation du Préfet du 14 mars 2017, il a été proposé au Conseil de Métropole du 14 décembre que ces montants soient intégrés dans les attributions de compensation.

Le 1°bis du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts dispose que :

« Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges ».

En application de ces dispositions, un rapport a été soumis pour avis à la Commission locale d'évaluation des charges transférées proposant une majoration de l'attribution de compensation de la commune d'Eguilles pour un montant de 1 636 439 €.

Afin d'aboutir dans la modification des attributions de compensation, le Conseil de la Métropole a approuvé le 14 décembre 2017 cette évolution à la majorité des deux tiers. Le Conseil Municipal d'Eguilles doit également délibérer, à la majorité simple, sur le montant révisé de son attribution de compensation pour qu'il soit applicable.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

VU ;

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code Général des Impôts et notamment l'article 169 nonies C ;
- Vu le rapport du 27 octobre 2017 adopté par la CLECT ;

Article 1 ;

Le montant révisé de l'attribution de compensation 2018 suivant les calculs de la métropole est porté à la somme de 1 636 439 €.

Le Conseil Municipal en prend acte.

Article 2 ;

Le Conseil Municipal demande, à minima, que soit considérée sa délibération n°101/2017 du 14 décembre 2017 qui ramène le total des charges transférées à 436 221 € au lieu de 469 382.35 €, qui porterait ainsi l'attribution de compensation 2018 à : 1 669 600 € au lieu de 1 636 439 €.

Sous réserves de réclamations complémentaires.

VOTE à l'Unanimité des suffrages exprimés : POUR : 29

Article 3 ;

Considérant que le montant de la taxe professionnelle ou de la CFE d'Eguilles s'élève aujourd'hui à 2 598 649 € et que, dans le meilleur des cas, son attribution de compensation s'élèvera à 1 669 600 €, ce qui représente une somme de 929 049 € que la métropole garde, sans aucun retour à la commune, par le biais de travaux, comme le faisait la CPA.

Le Conseil Municipal considère que les transferts autoritaires, faisant l'objet de retenues sur l'attribution de compensation déterminées par la CLET, sont abusifs.

Il s'agit notamment de 15 155 € au titre de l'urbanisme, de 4 802 € au titre des abris-bus de voyageurs, de 3 145 € au titre des aires de stationnement, de 25 074 € au titre de l'eau pluviale, de 24 174 € au titre des bornes d'incendies, de 814 € au titre de la concession et distribution de l'électricité et du gaz, de 1 547 € au titre des zones d'activités, de 9 132 € au titre de la GEMAPI, **SOIT UN TOTAL DE 83 843 €** ; de plus ces charges transférées ne représentent aucunement les fondements de la mise en place d'une métropole de projet.

VOTE à l'Unanimité des suffrages exprimés : POUR : 29

QUESTION N° 10 : TRAVAUX DE SECURITE ROUTIERE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 – RD18 / ROUTE DES MILLES
--

rapporteur : Monsieur B. COLSON

EGUILLES est traversée par 5 Départementales à fort trafic, jusqu'à 10.000 véhicules / jour : R.D. 10, 17, 18 selon des axes Est – Ouest ; et 543 / 63 Nord - Sud ; ces deux dernières convergent à l'entrée Nord des LOGISSONS. La R.D. 18 dans sa traversée urbaine, partiellement reclassée dans le domaine communal (Avenue Robert HECKENROTH, Rue de la Source, Rue d'Aix, Route des Milles) est un goulot d'étranglement problématique et dangereux pour les cyclistes, piétons, poussettes à proximité de la crèche « Canailloux » et Personnes à Mobilité Réduite. La continuité de trottoirs, aux normes, n'est pas assurée. Malgré les limitations de tonnage et gabarit, la circulation, et notamment les croisements et débouchés adjacents de véhicules (Rues et sorties de garages et stationnements) doivent être améliorés.

Dépenses	Montant en €HT	Financement	Montant en €HT
Aménagement R.D. 18 Route des Milles (traversée urbaine)	83.929,00 €	C.D. 13 : 80 % du plafond des dépenses éligibles et 71,49 % du total des travaux	60 000,00 €
		Commune d'Eguilles : 28,51 % du total des travaux	23 929,00 €
Total Hors Taxes	83.929,00 €	Total 100 %	83.929,00 €

Le Conseil Municipal approuve ; cette opération et son plan de financement ; sollicite le Conseil Départemental 13 au titre des aides 2018 aux travaux de sécurité routière pour un montant de 60 000 €HT ; habilite le Maire à signer les actes correspondants.

VOTE à l'Unanimité des suffrages exprimés : POUR : 29

QUESTION N° 11 : TRAVAUX DE PROXIMITE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 – voiries Chemin des Bastides Fortes / chemin de Pas de Bouc / chemin de Salignac

rapporteur : Monsieur B. COLSON

Il s'agit d'un plan cohérent d'aménagement de voies adjacentes de départementales à fort trafic et constituant des « circuits » de circulations et désenclavements :

- chemin des Bastides Fortes (adjacent de la R.D. 18) ;
- chemin de Pas De Bouc (adjacent de la R.D. 18) ;
Ces deux voies constituant le « circuit » des Jipières (voie étroite et escarpée, avec virages, passant en forêt urbanisée, et nécessitant d'améliorer ses débouchés directs par chacune de ses extrémités, améliorant la sécurité et accessibilité générale).
- chemin de Salignac (adjacent de la R.D. 543) ;

Il est donc **proposé le programme de travaux suivants** (devis Hors Taxes de l'entreprise MALET) :

Dépenses	Montant en €	Financement	Montant en €
Chemin des Bastides Fortes	23.977,50 €	C.D. 13 : 77.558,30 € x 70 %	54.290,00 €
Chemin de Pas de Bouc	15.331,00 €		
Chemin de Salignac	38.250,00 €	Commune d'Eguilles : 30 % du total des travaux	23.268,50 €
Total Hors Taxes	77.558,50 €	Total 100 %	77.558,50 €

Le Conseil Municipal approuve cette opération et son plan de financement sollicite le Conseil Départemental 13 au titre des aides 2018 aux travaux de proximité pour un montant de 54 290,00 €HT ; et habilite le Maire à signer les actes correspondants.

VOTE à l'Unanimité des suffrages exprimés : POUR : 29

QUESTION N° 12 : TRANSFERT DE PROPRIETE DE VEHICULES DEPARTEMENTAUX

rapporteur : Monsieur V. OLIVETTI

Le Département 13 a mis à disposition depuis plusieurs années 3 véhicules de patrouille pour le CCFE d'EGUILLES dans le cadre de la prévention des Feux de Forêts.

Par délibération du 15 septembre 2017, le Département a acté la possibilité, par voie de convention, de transférer en pleine propriété à titre gracieux les véhicules de patrouille aux communes concernées.

Concernant la commune d'EGUILLES, cette possibilité peut s'appliquer aux véhicules suivants :

- MITSUBISHI L200 – immatriculation 4544 VJ 13 ;
- NISSAN PATROL – immatriculation 2835 YN 13 ;
- MITSUBISHI L200 – immatriculation 98 ACG 13.

Le Conseil Municipal, DECIDE ;

- **D'approuver un transfert en pleine propriété à titre gracieux des 3 véhicules concernés ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à la signature de la convention correspondante.**

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

QUESTION N° 13 : VOTE DES 3 TAXES COMMUNALES

rapporteur : Monsieur le Maire

Au vu de cet état 1259 Ter, il est proposé un vote de maintien des taux des 3 taxes, selon le tableau suivant, adoptant la même méthode que les années précédentes :

L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DECIDE :

- de valider le maintien de ces taux pour l'exercice 2018 =
 - **Taxe d'Habitation :.....19,00 %**
 - **Taxe sur le Foncier Bâti :..... 22,70 %**
 - **Taxe sur le Foncier Non Bâti :..... 42,12 %**
- d'approuver l'intégration de leur produit fiscal attendu en recette correspondante (chapitre 73) du Budget Primitif 2018.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 25

Abstention 04 M. DI BENEDETTO – Mme MERENDA – M. LE BRIS – M. ROUX
Contre 00

SUSPENSION DE SEANCE DE 20H48 A 21H

QUESTION N° 14 : AFFECTATION DES RESULTATS

rapporteur : Monsieur le Maire

Il est rappelé que, très exceptionnellement pour l'exercice 2018, et par rapport aux années précédentes, il n'y aura plus que 2 budgets sur lesquels des résultats seront affectés (général et photovoltaïque) :

- 1 - Budget général de la commune : Exceptionnellement, il conviendra de procéder à une quadruple affectation sur ce budget général de la commune :
- Affectation de Droit commun de ses excédents de clôture 2017 des deux sections ;
- Reprise et affectation des 2 budgets annexes M 49 de l'Eau Potable et de l'Assainissement collectif, et du budget annexe du C.D. 10, tous clôturés par le Trésorier.

Le transfert des deux compétences A.E.P. & E.U. sans convention de gestion avec la Métropole A.M.P, donne lieu par ailleurs à la création d'un B.A. Métropolitain unique pour les opérations concernant ses 92 communes membres.

Pour information l'état de l'actif et des amortissements de ces deux B.A. est agrégé au budget général.

Pour le B.A. du C.D. 10 l'affectation de ses résultats de clôture est assortie d'un basculement des amortissements restant à pratiquer et de l'état de la dette dans le budget général.

Ces reprises et affectations à fin 2017 et au 01/01/2018 à intégrer au Budget Primitif 2018 de la commune se font pour chaque excédent de clôture, chacun dans sa section correspondante.

RECAPITULATION DES RESULTATS DE CLOTURE DU BUDGET GENERAL =

Section	+ Résultat clôture 2016	- Affectations 2017	+ Résultat exploit. 2017	= Résultat clôture 2017
Investissement	+ 1.101.455,21 €	0,00 €	43.786,14 €	+ 1.145.241,35 €
Fonctionnement	+ 1.507.491,46 €	0,00 €	- 326.373,32 €	+ 1.181.118,14 €
Totaux	+ 2.608.946,67 €	0,00 €	- 282.587,18 €	+ 2.326.359,49 €

RECAPITULATION DES RESULTATS DE CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU =

Section	+ Résultat clôture 2016	- Affectations 2017	+ Résultat exploit. 2017	= Résultat clôture 2017
Investissement	+ 310.217,07 €	0,00 €	- 118.216,83 €	+ 192.000,24 €
Fonctionnement	+ 237.302,85 €	- 12.909,16 €	+ 287.450,69 €	+ 511.844,38 €
Totaux	+ 547.519,92 €	- 12.909,16 €	+ 169.233,86 €	+ 703.844,62 €

RECAPITULATION DES RESULTATS DE CLOTURE : BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Section	+ Résultat clôture 2016	- Affectations 2017	+ Résultat exploit. 2017	= Résultat clôture 2017
Investissement	+ 369.715,94 €	0,00 €	+ 125.944,33 €	+ 495.660,27 €
Fonctionnement	+ 773.817,63 €	0,00 €	+ 1.187.968,86 €	+ 1.961.786,49 €
Totaux	+ 1.143.533,57 €	0,00 €	+ 1.313.913,19 €	+ 2.457.446,76 €

RECAPITULATION DES RESULTATS DE CLOTURE DU BUDGET DU C.D. 10 =

Section	+ Résultat clôture 2016	- Affectations 2017	+ Résultat exploit. 2017	= Résultat clôture 2017
Investissement	+ 619.631,57 €	0,00 €	- 228.948,91 €	+ 390.682,66 €
Fonctionnement	- 177.522,22 €	0,00 €	+ 190.499,79 €	+ 12.977,57 €
Totaux	+ 442.109,35 €	0,00 €	- 38.449,12 €	+ 403.660,23 €

Il n'y a pas d'obligation de couverture prioritaire de déficit ou besoin particulier de financement d'investissement.

Soit la **quadruple reprise et affectation d'excédent suivante** :

En fonctionnement =

Résultat de clôture 2017 du budget général :+ **1.181.118,14 €**
 Résultat de clôture 2017 du budget annexe de l'eau potable :+ **511.844,38 €**
 Résultat de clôture 2017 du budget annexe de l'assainissement collectif :+ **1.961.786,49 €**
 Résultat de clôture 2017 du C.D. 10 :+ **12.977,57 €**
 Total à affecter au chapitre R 002 de report d'excédent
 en recettes de fonctionnement du budget général :**3.667.726,58 €**

En investissement =

Résultat de clôture 2017 du budget général :+ **1.145.241,35 €**
Résultat de clôture 2017 du budget annexe de l'eau potable : + **192.000,24 €**
Résultat de clôture 2017 du budget annexe de l'assainissement collectif :+ **495.660,27 €**
Résultat de clôture 2017 du C.D. 10 :+ **390.682,66 €**
Total à affecter au chapitre R 002 de report d'excédent
en recettes d'investissement du budget général : **2.223.584,52 €**
Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 25
Abstention 04 M. DI BENEDETTO – Mme MERENDA – M. LE BRIS – M. ROUX
Contre 00

• 2 - Budget annexe de production d'électricité photovoltaïque

RECAPITULATION DES RESULTATS DE CLOTURE DU BUDGET DU PHOTOVOLTAÏQUE =

Section	+ Résultat clôture 2016	- Affectations 2017	+ Résultat exploit. 2017	= Résultat clôture 2017
Investissement	- 58.673,83 €	0,00 €	+ 43.424,41 €	- 15.249,42 €
Fonctionnement	+ 57.485,66 €	- 57.485,66 €	+ 17.790,75 €	+ 17.790,75 €
Totaux	- 1.188,17 €	- 57.485,66 €	+ 61.215,16 €	+ 2.541,33 €

Résultat de clôture 2017 de la section de fonctionnement =
affectation prioritaire obligatoire en section d'investissement par le 1068
en couverture du déficit d'investissement et du besoin de financement
d'investissement :+ **17.790,75 €**
Résultat de clôture 2017 de la section d'investissement =
déficit à couvrir dans sa section par le D 001 :- **15.249,42 €**
Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 25
Abstention 04 M. DI BENEDETTO – Mme MERENDA – M. LE BRIS – M. ROUX
Contre 00

Le Conseil Municipal approuve ces affectations de résultats à intégrer au Budget Primitifs 2018, général et annexe de production d'électricité photovoltaïque.

QUESTION N° 15 : BUDGET PRIMITIF GENERAL COMMUNE ET BUDGET ANNEXE D'ELECTRICITE PHOTOVOLTAÏQUE

rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Rapport et Débat d'Orientation Budgétaire tenu le 19 Février 2018 (délibération n° 006/2018) ;
Vu l'article 37 de la loi de finance rectificative pour 2012 n° 2012-1510 du 29 Décembre 2012 modifiant l'article L 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et la notification reçue du bureau des finances locales de la préfecture des Bouches du Rhône du 30 Janvier 2013 : « la **date limite de vote des budgets locaux est fixée au 15 Avril** au lieu du 31 Mars, et au 30 Avril lors de l'année de renouvellement des organes délibérants ». Par ailleurs : « le budget primitif doit être transmis au représentant de l'Etat au plus tard 15 jours après le délai limite fixé pour son adoption, soit le **30 Avril** ou le 15 Mai de l'année de renouvellement des organes délibérants ».

Ces délais sont désormais instaurés de façon pérenne à compter de l'exercice 2013.

Cependant le délai limite de transmission au représentant de l'Etat du vote des taxes communales reste fixé au 15 Avril.

Votes du Budget Primitif 2018 de la COMMUNE par chapitre et par opérations à l'exclusion des reprises de restes à réaliser et affectations de résultats déjà votés et mouvements d'ordre automatiques entre sections et à titre de contreparties de mouvements automatiques d'équilibres entre dépenses et recettes à l'intérieur d'une même section. Les chapitres à voter sont surlignés en rouge gras.

Dépenses de fonctionnement du budget général :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2018	VOTES
011 – charges à caractère général	2.642.180,86 €	POUR : 25 – ABST : 00 – CONTRE : 04 M.DI BENEDETTO – MME MERENDA – M.LE BRIS – M.ROUX
012 – charges de personnel et frais assimilés	6.002.761,00 €	POUR : 25 – ABST : 00 – CONTRE : 04 M.DI BENEDETTO – MME MERENDA – M.LE BRIS – M.ROUX
65 - autr. charges gestion courante (dt ccas & voltaïque)	519.828,00 €	POUR : 25 – ABST : 04 – M.DI BENEDETTO – MME MERENDA – M.LE BRIS – M.ROUX - CONTRE : 00
66 - charges financières (y compris I.C.N.E.)	239.528,00 €	POUR : 25 – ABST : 04 – M.DI BENEDETTO – MME MERENDA – M.LE BRIS – M.ROUX - CONTRE : 00
67 - charges exceptionnelles	4.000,00 €	POUR : 29
739115 – Provision de régularisation pénalités SRU ALUR	614.582,25 €	
042, 6811 – dotation amortissements & provisions	1.802.061,00 €	
022 – Dépenses imprévues	825.000,00 €	POUR : 25 – ABST : 04 – M.DI BENEDETTO – MME MERENDA – M.LE BRIS – M.ROUX - CONTRE : 00
023 / ordre : virement à la section d'investissement	1.433.078,47 €	POUR : 25 – ABST : 04 – M.DI BENEDETTO – MME MERENDA – M.LE BRIS – M.ROUX - CONTRE : 00
TOTAL	14.083.019,58 €	

7 votes, pour les chapitres 011 ; 012 ; 65 ; 66 ; 67 ; 022 ; 023 ;

N.B. : il est rappelé que le chapitre 65 ne supporte plus le contingent incendie du S.D.I.S. 13 (352 K€).

Rappel de la **règle de plafonnement des dépenses imprévues du chapitre 22** telle qu'elle avait été appliquée au B.P. 2016, et au B.P. 2017 = (depuis la délibération n° 030/2016 du 31 Mars 2016) et son considérant principal :

« Il est précisé que l'utilisation du chapitre 022 permet de maintenir en section de fonctionnement son excédent, sans le transférer et affecter en section d'investissement. La procédure des dépenses imprévues est visée par l'article L. 2322-1 du C.G.C.T et permet à l'exécutif de la collectivité de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans solliciter une décision modificative de l'assemblée délibérante. Il s'agit aussi d'un principe de prudence face à des situations d'aléas économiques ou institutionnel. Pour chacune des sections, le montant des crédits inscrits au titre des dépenses imprévues de l'exercice ne doit cependant pas dépasser le plafond de 7,5% des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section ».

Sur 3 exercices 2016, 2017 et 2018, il y a donc homogénéité de méthode comptable pour tenir compte du contexte métropolitain et ses transferts de charge et Allocations de Compensations, de la réforme de la taxe d'habitation, des valeurs locatives, de l'impact sur les dotations de solidarité, sur les taxes d'urbanisme, et sur les projets de renforcement des pénalités S.R.U. / A.L.U.R. ne tenant pas compte des contraintes de l'habitat pavillonnaire....etc.

Les dépenses imprévues et provisions constituées sont donc une solution prudentielle permettant d'assurer un excédent de fonctionnement dans un environnement de plus en plus incertain, et de tenir compte du déficit de fonctionnement 2017 de - 326.373,32 € constaté par insuffisance de recettes liée au « télescopage » des mesures listées ci – dessus.

Rappel du texte, visé ci – dessus, dans le considérant de la délibération précitée =

Article L 2322-1, créé par la Loi n° 96-142 du 21/02/1996 ; J.O.R.F. du 24 février 1996 :

Le conseil municipal peut porter au budget tant en section d'investissement qu'en section de /fonctionnement un crédit pour dépenses imprévues. Pour chacune des deux sections du budget, ce crédit ne peut être supérieur à 7,5 % des crédits correspondant aux dépenses réelles prévisionnelles de la section.

Les dépenses inscrites à la section d'investissement en application de l'alinéa précédent ne peuvent être financées par l'emprunt.

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget 2018 sont de : 14.083.019,58 € - 1.802.061,00 € de mouvements d'ordre d'amortissements – 825.000,00 € de ces dépenses imprévues = 11.455.958,58 € de base de calcul, vis – à – vis desquelles les dépenses imprévues budgétées ne représentent que 7,20 %, en dessous du plafond règlementaire de 7,5 % soit 859.196,89 €.

Il est également précisé que le niveau de provision comptable de l'article 739115 (en négatif = réduction de recettes) est de nature à couvrir les pénalités S.R.U. / A.L.U.R. cumulées et majorées à 400 %, contestées par la commune, et en attente de décisions définitives du juge administratif, et qui portent désormais sur 4 exercices, il est rappelé qu'à défaut de sursis à exécution ces sommes sont déduites d'office des reversements par l'Etat de fiscalité locale.

Recettes de fonctionnement du budget général :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2018	VOTES
R 002 - Excédent voté de fonctionnement, report de 2017	3.667.726,58 €	
013 – atténuations de charges	132.000,00 €	POUR : 29
70 - produits des services et du domaine	1.195.727,00 €	POUR : 29
73 - impôts et taxes	7.257.500,00 €	POUR : 29
74 - dotations, subventions et participations	1.279.322,00 €	POUR : 29
75 - autres produits de gestion courante (dont loyers)	144.431,00 €	POUR : 29
76 - produits financiers	105,00 €	POUR : 29
77 - produits exceptionnels	33.000,00 €	POUR : 29
042, 043, Opérations d'ordre (dt travaux en régie 200 K€)	373.208,00 €	
TOTAL	14.083.019,58 €	

7 votes pour les chapitres 013 ; 70 ; 73 ; 74 ; 75 ; 76 ; 77

Il est constaté l'équilibre de la section de fonctionnement en dépenses et recettes.

Rappel de la **règle de couverture de la capacité d'autofinancement** (selon le texte de la délibération n° 030/2016 précitée, adapté pour 2017 dans les mêmes conditions que précédemment, et qui tenait compte des prescriptions 2015 de l'ancien trésorier Rémi VITROLLES quant – à la couverture du besoin de financement en section d'investissement) =

« Il convient de noter que ce budget 2018 fait apparaître un excédent de recettes réelles de fonctionnement de : **10.042.085,00 €** (somme des chapitres 013 à 77 ; hors R 002 et mouvements d'ordre 042 & 043, soit 132.000 € + 1.195.727 € + 7.257.500 € + 1.279.322 € + 144.431 € + 105 € + 33.000 €) sur les dépenses réelles de **10.847.880,11 €** (somme des chapitres 011 à 022, soit : 2.642.180,86 € + 6.002.761 € + 519.828 € + 239.528 € + 4.000 € + 614.582,25 € + 825.000 €) d'un montant total de – **805.795,11 €** ; majoré du report total de fonctionnement 2017 de **3.667.726,58 €**, pour obtenir une Capacité d'Auto Financement prévisionnelle budgétaire de l'exercice 2018 de **2.861.931,47 €** (supérieure de + 42,27 % à celle du B.P. 2017 calculée dans les mêmes conditions pour 2.011.607,17 €) et celle du B.P. 2016 qui ressortait à 1.181.520,00 €. **La C.A.F. continue donc à progresser sur les 3 B.P. 2016, 2017 et 2018 sans augmentation des taux d'imposition.**

En reprenant la même méthode et les mêmes calculs qu'en 2016 et 2017, et qui avaient été acceptés sans observation, et de la préfecture, et du trésorier, on peut valider à la fois les dépenses imprévues du chapitre 22 budgétées pour 2018, et à la fois l'affectation de l'excédent de clôture d'investissement 2017 au B.P. 2018 en maintenant l'excédent de clôture 2017 de fonctionnement dans sa section de fonctionnement, malgré l'impact, et besoin de financement, des R.A.R. repris en investissements pour 2018.

En effet, la Capacité d'Auto Financement 2018 ainsi calculée pour **2.861.931,47 €**, reste supérieure à la différence des R.A.R. repris pour 2018 uniquement en dépenses pour **171.858,32 €**, soit une différence de + **2.690.073,15 €**, calculée depuis la délibération n° 008/2018 du 19 Février 2018 ; ce besoin de financement des R.A.R. se trouve ainsi couvert 15,65 fois par la C.A.F 2018 dans sa propre section, sans nécessiter de mouvement d'équilibrage depuis la section de fonctionnement.

Pour la section d'investissement, il est proposé une présentation par chapitres, et par opérations, ventilées entre les opérations individualisées (O.I.) et non individualisées (O.N.I.) avec un sous - détail pour les opérations déjà ouvertes lors des exercices antérieurs, et qu'il est proposé de mouvementer en 2018 :

Votes par chapitre :

Dépenses d'investissements du budget général :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2018	VOTES
10 – intervention en fonds propres / B.A. photovoltaïque	46.520,67 €	POUR : 25 – ABST : 00 – CONTRE : 04 M. DI BENEDETTO – MME MERENDA – M. LE BRIS – M. ROUX
13 – Remboursement et amortissement de subventions	66.800,00 €	POUR : 29
16 – Emprunts & dettes assimilées (amortissement du K) + 165 – Remboursement de dépôts et cautionnement	711.633 ,00 € 150,00 €	POUR : 29
20 – Immobilisations incorporelles (O.N.I.)	42.400,00 €	POUR : 29
21 – Immobilisations corporelles (O.N.I.)	686.430,00 €	POUR : 29
23 – Immobilisations en cours (O.N.I.)	972.650,00 €	POUR : 29
+ Travaux en régie	200.000,00 €	POUR : 29
20-21-23 O.I. opérations individualisées d'équipement	* 5.896.165,00 €	Détail ci - après
458-2 : compétences transférées à la Métropole	436.221,00 €	
040 – Opérations d'ordre entre sections (amortissement)	173.208,00 €	
RESTES A REALISER AU 31/12/2017 A REPRENDRE EN 2018	** 171.858,32 €	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018	9.404.035,99 €	

6 votes : chapitres 10 ; 13 ; 16 ; 20 ; 21 ; 23 (Opérations Non Individualisées)

Recettes d'investissements du budget général :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2018	VOTES
R 001 Report d'excédent 2017 (Déjà voté)	2.223.584,52 €	
021 / 023 – Virement de la section de fonctionnement	1.433.078,47 €	
13 – Subventions d'investissements - sur O.N.I. 2018 : *482.394,00 € - sur Opérations Individualisées 2018 : **2.005.547,00 €	2.487.941,00 €	
10 – Dotations fonds divers et réserves	1.015.000,00 €	
165 – Dépôts et cautionnements reçus (contrepartie)	150,00 €	
024 – Produits de cessions	6.000,00 €	
28 - 040 – opérations d'ordre (contrepart. amortissements.)	1.802.061,00 €	
458-1 – COMPETENCES TRANSFEREES	436.221,00 €	
RESTE A REALISER EN RECETTES A REPRENDRE EN 2018	0,00 €	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVUES POUR 2018	9.404.035,99 €	

3 votes chapitres 13 ; 10 ; et 024

Il est demandé au Conseil Municipal, après avoir constaté l'équilibre des dépenses et recettes dans chaque section, de voter le Budget Primitif général 2018 de la commune par chapitres (hors mouvements d'ordres automatiques de liaisons entre sections, et reprises des Restes A Réaliser et affectations de résultats, ainsi que de transferts de charges et conventions de gestion Métropolitaines, déjà votés) :

Votes par opération, pour les dotations nouvelles non individualisées (O.N.I.) & individualisées (O.I.) à l'exclusion de la partie incluse dans les R.A.R. déjà votés et repris :

Selon tableaux ci – après, par opération en cours, et celles ouvertes en 2018 : N.B. les deux premiers chiffres du n° d'opération correspondent aux 2 derniers chiffres de l'année de son ouverture = exemple n° 1402 = 2^{ème} opération ouverte en 2014.

En dépenses d'investissements : Opérations en cours & opérations nouvelles dotées au B.P. 2018.

Opération code & libellé	R.A.R. votés (P.M.)	Propositions nouvelles	Montant exécutable	Votes
Pour mémoire : en R.A.R. & O.N.I.				
O.N.I. 20/2183 Matériel bureau informatique	3.393,00 €	0,00 €	3.393,00 €	
O.N.I. 23/2313 Constructions	1.908,00 €	0,00 €	1.908,00 €	
Opération Individualisées à voter (en rouge)				
1205 - Refuge pour animaux	4.128,00 €	60.000,00 €	64.128,00 €	POUR : 29
1402- Vidéo - protection	106.938,92 €	0,00 €	106.938,92 €	
1501 – Voiries 2015	0,00 €	450.000,00 €	450.000,00 €	POUR : 29
1502 – Réhabilitation PASERO	0,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	POUR : 29
1503 – Réhabilitation de l'hôtel de ville	0,00 €	400.000,00 €	400.000,00 €	POUR : 29
1504 – Salle d'Activités Municipales	0,00 €	1.884.642,00 €	1.884.642,00 €	POUR : 25 – ABST : 04 –M.DI BENEDETTO – MME MERENDA – M.LE BRIS – M.ROUX - CONTRE : 00
1505 – Enfouissement lignes centre ancien	0,00 €	298.236,00 €	298.236,00 €	POUR : 29
1506 – Aménagements sportifs	15.000,00 €	546.000,00 €	546.000,00 €	POUR : 25 – ABST : 04 –M.DI BENEDETTO – MME MERENDA – M.LE BRIS – M.ROUX - CONTRE : 00
1602 – R.D. 17 Av. Gral De Gaulle Bd urbain	0,00 €	250.000,00 €	250.000,00 €	POUR : 29
1603 – Aménagement du centre ancien	0,00 €	25.000,00 €	25.000,00 €	POUR : 29
1605 – Maison des Arts (usine électrique)	0,00 €	289.200,00 €	289.200,00 €	POUR : 25 – ABST : 04 –M.DI BENEDETTO – MME MERENDA – M.LE BRIS – M.ROUX - CONTRE : 00
1701 – Parc de Fontlaure	0,00 €	110.000,00 €	110.000,00 €	POUR : 25 – ABST : 04 –M.DI BENEDETTO – MME MERENDA – M.LE BRIS – M.ROUX - CONTRE : 00
1702 – Voirie communale	0,00 €	23.087,00 €	23.087,00 €	POUR : 29
1703 – Voirie 2017	40.490,40 €	15.000,00 €	55.490,40 €	POUR : 29
1801 – Entrée de ville Jasses - Lampis	0,00 €	710.000,00 €	710.000,00 €	POUR : 29
1802 – Entrée de ville Rue d'Aix - Lampis	0,00 €	25.000,00 €	25.000,00 €	POUR : 29

1803 – Voiries 2018	0,00 €	750.000,00 €	750.000,00 €	POUR : 29
1804 – Plan d'Accessibilité Voiries	0,00 €	50.000,00 €	50.000,00 €	POUR : 29
Totaux conformes aux dépenses investissmt.	**171.858,32 €	*5.896.165,00 €	6.068.023,32 €	

En recettes d'investissements : Opérations en cours & opérations nouvelles dotées au B.P. 2018.

Pour mémoire : Restes A Réaliser 2017 à reprendre en recettes d'investissements =.....**0,00 €**

Opération code & libellé, et origine des subventions à recevoir		Propositions nouvelles 2018	Notes
Opérations Non Individualisées : recettes ...482.394,00 € *		*482.394,00 €	
O.N.I. chapitre 20 :..... 67.800,00 € *		0,00 €	
O.N.I. chapitre 21 :..... 105.330,00 € *			
* 13158-020 achat terrain gendarmerie (C.D. 13) :.....75.000,00 €			
* 1313-833 aide travaux forestiers (O.N.F.) :.....16.000,00 €			
* 1313 – 020 aide énergie climat clim école (C.D. 13) :.....14.330,00 €			
O.N.I. chapitre 23 :..... 309.264,00 € *		0,00 €	
* 1313 – 2313 : travx proximité CD 13 bâtiments divers ... 184.796,00 €			
* 1313 & 13158 : W.C. salles Mistral Reynaud.....36.300,00 €			
* 1313 C.D. 13 extension crèche Canailoux C.D. 13 :.....59.000,00 €			
* 1316 Extension Canailoux aide C.A.F. 13 :.....16.496,00 €			
* 1313 – 213 : travaux écoles solde C.D. 13 :.....12.672,00 €			
Opération Individualisées à voter (en rouge)			
1205 - Refuge pour animaux		0,00 €	
1402- Vidéo – protection (C.C.P.D.)		55.000,00 €	POUR : 29
1501 – Voiries 2015		0,00 €	
1502 – Réhabilitation PASERO		0,00 €	
1503 – Réhabilitation de l'hôtel de ville (C.C.P.D.)		200.000,00 €	POUR : 29
1504 – Salle d'Activités Municipales (C.C.P.D.)		700.000,00 €	POUR : 29
1505 – Enfouissement lignes centre ancien		0,00 €	
1506 – Aménagements sportifs		197.210,00 €	POUR : 29
• C.D. 13 :.....103.680,00 €			
• C.C.P.D. :.....51.870,00 €			
• F.F.F. :.....41.660,00 €			

Sous – Total :.....197.210,00 €			
1601 – Voirie 2016		60.367,00 €	POUR : 29
* C.D. 13 :.....42.000,00 €			
* C.C.P.D. :.....18.367,00 €			

Sous – total :.....60.367,00 €			
1602 – R.D. 17 Av. Gral De Gaulle Bd urbain (C.C.P.D.)		100.000,00 €	POUR : 29
1603 – Aménagement du centre ancien		127.970,00 €	POUR : 29
• C.D. 13 :.....56.614,00 €			
• C.C.P.D. :.....71.356,00 €			

Sous – total :.....127.970,00 €			
1605 – Maison des Arts (usine électrique) (C.C.P.D.)		100.000,00 €	POUR : 29
1701 – Parc de Fontlaure (C.D. 13)		59.000,00 €	POUR : 29
1702 – Voirie communale		0,00 €	
1703 – Voirie 2017 (C.D. 13)		36.000,00 €	POUR : 29
1801 – Entrée de ville Jasses - Lampis		0,00 €	

1802 – Entrée de ville Rue d'Aix - Lampis	0,00 €	
1803 – Voiries 2018	370.000,00 €	POUR : 29
• C.D. 13 :295.000,00 €		
• C.C.P.D. :75.000,00 €		

Sous – total :370.000,00 €		
1804 – Plan d'Accessibilité Voiries	0,00 €	
Sous total conforme aux recettes d'investissements sur O.I.	**2.005.547,00 €	
Total du chapitre 13 des recettes d'investissement budgétées * + **	2.487.941,00 €	

Le Conseil Municipal, après avoir constaté que le total des Restes A Réaliser déjà votés et leur report dans les opérations individualisées, et que les dotations de l'ensemble des opérations individualisées en cours et nouvelles pour 2018 étaient cohérents, de procéder au vote des 17 dotations d'O.I. détaillées ci – dessus pour un total de 5.896.165,00 €.

Votes du Budget Annexe d'électricité photovoltaïque 2018 par chapitre et par opérations à l'exclusion des affectations de résultats déjà votés et mouvements d'ordre automatiques entre sections et à titre de contreparties de mouvements automatiques d'équilibres entre dépenses et recettes à l'intérieur d'une même section. **Les chapitres à voter sont surlignés en rouge gras.**

Dépenses de fonctionnement du budget annexe de production d'électricité photovoltaïque :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2018	VOTES
011 – charges à caractère général	750,34 €	POUR : 25 – ABST : 00 – CONTRE : 04 M. DI BENEDETTO – MME MERENDA – M. LE BRIS – M. ROUX
66 - charges financières (prêt Caisse Epargne) – I.C.N.E.	11.453,00 € - 621,36 €	POUR : 25 – ABST : 00 – CONTRE : 04 M. DI BENEDETTO – MME MERENDA – M. LE BRIS – M. ROUX
042, 6811 – dotation amortissements & provisions	21.777,00 €	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018	33.358,98 €	

Recettes de fonctionnement du budget annexe de production d'électricité photovoltaïque :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2018	VOTES
70 – Produits des services (solde électricité 2016 - 2017)	11.502,15 €	POUR : 25 – ABST : 00 – CONTRE : 04 M. DI BENEDETTO – MME MERENDA – M. LE BRIS – M. ROUX
77 – Art. 774 – Subvention d'équilibre du budget général	21.856,83 €	POUR : 25 – ABST : 00 – CONTRE : 04 M. DI BENEDETTO – MME MERENDA – M. LE BRIS – M. ROUX
TOTAL DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018	33.358,98 €	

Dépenses d'investissements du budget annexe de production d'électricité photovoltaïque :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2018	VOTES
D 001 Report du déficit de clôture 2017	15.249,42 €	
16 – Emprunts & dettes assimilées (amortissement du K)	35.839,00 €	POUR : 25 – ABST : 00 – CONTRE : 04 M. DI BENEDETTO – MME MERENDA – M. LE BRIS – M. ROUX
23 – Opération 1801 dépose, nouvelles broches, pose	35.000,00 €	POUR : 25 – ABST : 00 – CONTRE : 04 M. DI BENEDETTO – MME MERENDA – M. LE BRIS – M. ROUX
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018	86.088,42 €	

Recettes d'investissements du budget annexe de l'assainissement collectif =

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2018	VOTES
1068 – Affectation résultat clôture 2017 fonctionnement	17.790,75 €	

10 article 104 Intervention en fonds propres	46.520,67 €	POUR : 25 – ABST : 00 – CONTRE : 04 M. DI BENEDETTO – MME MERENDA – M. LE BRIS – M. ROUX
28 - 041 – opérations d'ordre (contrepart. amortissemts.)	21.777,00 €	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVUES POUR 2018	86.088,42 €	

Pas de R.A.R. en dépenses et recettes.

Le chapitre 23 de travaux en cours est confondu avec l'opération 1801, voté en 1 fois, pour la dépose des panneaux, le changement du brochage LC3 / LC4 monté par KOSTAL et LUMBERG sous – traitants (occultes pour notre maîtrise d'ouvrage et d'œuvre communale) de SOLAR FABRIK, ces opérateurs Allemands étant tous en redressement judiciaire, mais restant assurés.

Après changement du brochage défectueux, remontage des panneaux et remise de l'installation en production pour retrouver des recettes.

Le Conseil Municipal, après avoir constaté l'équilibre des dépenses et recettes dans chaque section, vote, à la majorité, le Budget Primitif annexe 2018 de production d'électricité photovoltaïque (hors mouvements d'ordres automatiques de liaisons entre sections, et affectations de résultats déjà votés) :

- en dépenses de fonctionnement : 2 votes = **chapitres 011 et 66 dont les I.C.N.E. ;**
- en recettes de fonctionnement : 2 votes = **chapitres 70 et 74 ;**
- en dépenses d'investissements : 2 votes = **chapitres 16 et 23 - O.I. 1801 ;**
- en recettes d'investissements : 1 vote = **chapitre 10 (article 104) : réception d'un apport en fonds propres du budget général ;**

QUESTION N° 16 : VOTE D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION ASSOCIATIVE

rapporteur : Madame N. BAUCHET

Il est rappelé le vote du B.P. 2018 pris dans son chapitre 65 des dépenses de fonctionnement :

65	Autres charges de gestion courante	519.828,00 €
----	------------------------------------	--------------

Comportant une dotation de **96.080 €** à l'article 6574 – subventions aux associations.

Il est donc proposé une première (et plus importante) attribution urgente, pour aider au redressement de l'Union Sportive Eguilienne, dont la situation a été récemment exposée au Conseil par son nouveau Président.

<u>Associations Eguilles</u>	Proposition 2018
Union Sportive Eguilienne (club de football)	19 000
TOTAL	19.000

Reste disponible : 96.080 € - 19.000 € = **77.080 €** après cette seule attribution.

Il est proposé un tableau d'attribution d'autres subventions :

AUTRES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2018

<u>Associations Eguilles</u>	propositions 2018
ADFI Provence	600,00 €
AFANE Amicale Français AfriqueNord	450,00 €
Aix Prim Jazz	2 500,00 €
Amicale Bouliste d'Eguilles	2 000,00 €
Amicale Personnel Communal	4 000,00 €

APAE Pôle Activités Eguilles (Commune)		2 500,00 €
AVF Eguilles Accueil		2 500,00 €
BIKE PARK EGUILLES		500,00 €
Clos Saint Thérèse		1 500,00 €
Cœur d'Eguilles		1 200,00 €
Conférence St Vincent de Paul		4 500,00 €
Croix Rouge		1 000,00 €
Culture et Bibliothèque pour Tous		1 500,00 €
E C O S		8 000,00 €
Eguilles Action Humanitaire		1 500,00 €
Eguilles Natation		400,00 €
Estrambord d'Eguilles /CCFF Eguilles		500,00 €
Fitiavana (Aide personnes Madagascar)		1 000,00 €
Foyer Rural		4 000,00 €
Harmonie Municipale d'Eguilles		3 000,00 €
Judo Club d'Eguilles		3 000,00 €
Kibitka		1 000,00 €
L' Autre		2 000,00 €
Les Capucines Figons		600,00 €
Les Chats Faux		2 000,00 €
Les Voix Auréliennes		1 500,00 €
Lutins, Lutines		300,00 €
Secours Catholique		1 500,00 €
Sté Chasse Lou PerdigausionBall Trap		3 000,00 €
Te Ro'o Tahiti		1 200,00 €
Ten Dance		500,00 €
Treizième Vue		200,00 €
UNC Union Nationale des Combattants		1 000,00 €
Vélo Club Eguillen		1 200,00 €
TOTAL		62 150,00 €

Reste disponible : 96 080 € - 19 000 € = 77 080 € - 62 150 € = **14 930 €**

L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DECIDE ;

- d'approuver cette attribution de subvention associative urgente pour l'U.S.E. ;
- d'attribuer les autres subventions proposées.

A RAISON DE LEURS ADHESIONS ASSOCIATIVES NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : MADAME BOURIAUD, MADAME JEUIL, MADAME ROSOLI, MADAME SALENBERENGER, MONSIEUR RENAUD DAGORNE, (MAIS CES DERNIERS PRENNENT PART AU VOTE POUR LEUR POUVOIR).

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 24

QUESTION N° 17 : ATTRIBUTION TEMPORAIRE DE 162 M² DE TERRAIN EN FOND DE PARCELLE COMMUNALE NON BATIE, EN CONTREPARTIE DE LA CONSTRUCTION D'UN HANGAR DE 18 M X 9 M X 4,70 M INTERIEUR A USAGE D'ABRI ET ATELIER, RESTANT ACQUIS A LA COMMUNE EN FIN D'OCCUPATION

rapporteur : Monsieur le Maire

Il est donc proposé, aux conditions suivantes : d'attribuer à l'agent concerné, Monsieur R. pour un délai de 2 ans renouvelable au plus une fois, un emplacement de 18 mètres x 9 mètres, soit 162 m², piqueté et à prendre ; sans formalité de bornage, et avec l'accord préalable du Maire dûment habilité ; sur les 1.894 m² de la parcelle

communale non bâtie BX 228, en fond Nord – Ouest de parcelle, sur une plateforme déjà dégagée et nivelée par la commune, pour prévenir un état de friche.

Cette plateforme a récemment servi, sur l'emprise de 162 m² proposée, à des mouvements de terres du chantier voisin des Salles d'Activités Municipales, avec constitution d'un remblai non encore suffisamment stabilisé pour recevoir, sans fondations spéciales, la charge d'un bâtiment maçonné.

Par contre cette plateforme peut recevoir la charge, beaucoup plus légère, d'un abri fermé à ossature bois et bacs acier.

Dans les 6 mois de la délivrance du permis de construire à l'ordre de la commune, Monsieur R. aura à sa charge la construction d'un abri fermé sur ossature bois avec renforts acier, recouvert de bacs aciers nervurés (tôle 50/100^{ème} galvanisée peinte) de 18 x 9 mètres, avec un égout du toit en 2 pentes isocèles de 12 % à 4,70 mètres, et une faîtière longitudinale à 6,50 mètres, ouverture de 8 mètres par 2 portes basculantes de 4 mètres chacune, tous les matériaux utilisés étant normés par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment avec une garantie décennale de 10 ans, pour un coût de matériaux estimé à 8.000 €, soit 20.000 € avec la valeur de la main d'œuvre.

La qualité des matériaux et de la construction, et le traitement des bois, seront contrôlés par la direction des services techniques, la commune n'assumant cependant aucune responsabilité dans le chantier de construction de cet abri.

Cette construction légère restera démontable ou transformable sans terrassement lourd, de telle sorte qu'elle n'hypothèque pas de consommation anormale d'espace, et le devenir du terrain communal.

Monsieur R. aura en charge le désherbage et débroussaillage en périphérie de cet abri et pour sa desserte par un véhicule.

En regard de la valeur de cet abri, et de ses obligations, Monsieur R. sera exonéré de loyer ; il est rappelé que la parcelle BX 228 est du domaine privé de la commune non soumis à Redevance d'Occupation du Domaine Public.

Monsieur R. raccordera à ses frais cet abri à une prise extérieure d'électricité (220 Volts, prises domestiques 20 A) et l'eau (brute pour construction des plots de fixation de charpentes, lavages et dilutions, sans rejet significatif d'eau usée) et en assumera la charge sous – comptée, et en règle générale toute charge résultant de son occupation temporaire.

Monsieur R. admissible à la retraite à 62 ans au 15/07/2018, et fondé à retarder son départ jusqu'à 67 ans, poursuivra ses fonctions de directeur général des services pour la durée de son occupation ainsi autorisée.

L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DECIDE ;

- **d'approuver cette opération,**
- **d'habiliter le Maire à en signer tout acte nécessaire.**

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

Question diverse :

Aucune

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour sa bonne tenue.

LA SEANCE EST LEVEE A 21h45